

# La consommation d'alcool du salarié belge



White paper  
Powered by ZebraZone



## I. CONTENU

I.	Contenu .....	1
II.	Préface et résumé des résultats .....	3
III.	Méthodologie et définitions .....	8
	A. Questionnaire .....	8
	B. Protocole de screening .....	8
	C. Définitions .....	10
IV.	Description de l'échantillon : qui a participé à l'enquête ? .....	13
	A. Echantillon 1 .....	13
	B. Echantillon 2 .....	14
V.	Vue d'ensemble des résultats .....	17
	A. Résultats globaux concernant la consommation d'alcool du salarié belge .....	17
	Niveaux de consommation d'alcool .....	17
	Consommation d'alcool .....	19
	Symptômes pouvant indiquer un abus d'alcool ou une dépendance à l'alcool .....	25
	Problèmes liés à l'alcool .....	31
	B. Qu'est-ce qui influence la consommation abusive d'alcool ? .....	39
	Sexe .....	40
	Interaction entre sexe et fonction de sécurité .....	41
	Statut .....	42
	Interaction entre sexe, statut et fonction de sécurité .....	43
	Age .....	45
	Interaction entre âge et fonction de sécurité .....	46
	Interaction entre secteur et fonction de sécurité .....	47
	Consommation abusive d'alcool en fonction du sexe, du statut et de l'âge .....	48
	C. Conduire sous influence .....	49
	Résultats globaux .....	49
	Qu'est-ce qui a un impact sur la conduite sous influence ? .....	49
	Lien entre la conduite sous influence et la consommation abusive d'alcool .....	54
	D. Tabagisme .....	56
	Résultats globaux .....	56
	Lien entre le tabagisme et la consommation abusive d'alcool .....	57
	E. L'alcool sur le lieu du travail .....	58
	Résultats globaux .....	59
	Qu'est-ce qui influence la tolérance de l'alcool sur le lieu du travail ? .....	61
VI.	Références .....	64
VII.	Objectifs et auteur .....	66
	A. Objectif .....	66
	B. De qui émane l'étude? .....	66
	Le groupe Securex .....	66
	Securex Health & Safety Solutions .....	66
	Securex Research Center .....	67
	C. Personnes de contact .....	68

### **Droits de propriété intellectuelle**

L'utilisateur reconnaît que toutes les informations et données fournies sont la propriété de Securex Corporate GEIE et s'engage à n'y apporter aucune modification.

La reproduction, la diffusion, la vente, la distribution ou la modification de fichiers, la mise à disposition du public et/ou la réutilisation sous quelque forme que ce soit, l'adaptation et l'usage à des fins commerciales de toutes informations ou données et ce, en tout ou en partie, est interdite, sauf avec le consentement écrit préalable de Securex Corporate GEIE. Il est également interdit de sauvegarder électroniquement les données et de les utiliser à des fins illicites.

Les informations fournies peuvent être utilisées dans des publications et présentations non commerciales, pour autant que les deux conditions suivantes soient réunies :

1. une communication écrite préalable à [info@zebrazone.be](mailto:info@zebrazone.be), avec mention des données qui sont reproduites et du média dans lequel elles sont reproduites ; et
2. la mention de la source suivante lors de la reproduction : © ZebraZone.

## **II. PRÉFACE ET RÉSUMÉ DES RÉSULTATS**

Boire une chope pour se détendre, déguster un bon vin pour le plaisir, prendre un verre pour se mettre dans l'ambiance, etc. La consommation d'alcool peut avoir des effets agréables et même relaxants... Toutefois, la consommation d'alcool, même de manière sporadique, constitue un danger pour la santé.

La boisson peut être à l'origine de problèmes de sécurité et est souvent la cause de bon nombre d'accidents, à commencer par les accidents de la route. L'abus d'alcool est responsable d'1/3 des accidents mortels de la circulation. Dans le monde du travail, quelque 10 à 30 % des accidents graves du travail sont liés à la consommation d'alcool.

Après le tabagisme et l'hypertension, la consommation excessive d'alcool constitue le facteur de risque le plus important en termes de dégâts pour la santé.

D'un point de vue de la santé publique, la consommation excessive d'alcool constitue un facteur à risque plus important que le surpoids, le cholestérol élevé ou un manque d'activité physique.

Une consommation excessive d'alcool peut avoir des conséquences indésirables tant à court qu'à long terme. Dès sa consommation, l'alcool arrive très rapidement dans le sang et peut provoquer à court terme les effets physiques suivants :

- Anesthésie du cerveau, erreurs de jugement
- Perte de concentration
- Coordination des mouvements et réflexes diminués
- Tendance à se surestimer
- Irritabilité, recherche de conflits ou vandalisme

A moyen terme, une consommation régulière ou excessive peut mener aux effets suivants néfastes pour l'organisme :

- Risque de cirrhose du foie ou cancer du foie (organe principal qui filtre l'alcool)
- Dégâts au tube digestif (ulcères à l'estomac, saignements de la bouche, de l'œsophage et de l'estomac, cancer de la gorge et de l'œsophage)
- Augmentation du nombre de maladies cardiovasculaires
- Augmentation de toute une série de cancers (cancer de la poitrine, de l'œsophage, etc. une femme qui boit plus de 2 verres d'alcool par jour augmente de près de 30 % son risque de souffrir d'un cancer de la poitrine...)
- Détérioration du système nerveux et du cerveau

La consommation répétée et excessive d'alcool peut également engendrer de sérieuses conséquences au niveau psychique et comportemental :

- Perte de confiance en soi, attaques de panique
- Agressivité, crises de colère
- Violence (la consommation excessive d'alcool constitue un des facteurs principaux de la violence conjugale)
- Dépression

- Risque de dépendance à l'alcool

Bien que socialement accepté, encouragé, distribué et vendu librement, l'alcool reste une drogue et est défini comme tel par l'Organisation Mondiale de la Santé. Il est donc à conseiller de le consommer avec prudence et modération.

« Des limites recommandées » pour une consommation d'alcool moins risquée :

- Pas plus de 14 quantités standard de boissons alcoolisées par semaine pour les femmes.
- Pas plus de 21 quantités standard de boissons alcoolisées par semaine pour les hommes.
- Ne pas boire d'alcool pendant au moins 2 jours consécutifs par semaine.
- Pas plus de 6 quantités standard de boissons alcoolisées consécutives.
- S'abstenir de boire de l'alcool dans des situations peu sûres.



Pendant les mois de juillet jusqu'à décembre de l'année 2007, Securex a effectué une étude dans le but de sensibiliser individuellement les salariés et d'obtenir une image claire de la consommation d'alcool des travailleurs belges. Les données furent rassemblées via un screening systématique des salariés se rendant à la visite médicale annuelle auprès des médecins du travail du Service Externe de Prévention et de Protection au travail de Securex. Afin de préserver la représentativité, l'échantillon original de 24.603 personnes fut ramené à 7169 répondants, tous salariés du secteur privé. De cette manière, les entreprises belges disposent de la possibilité de comparer les résultats propres à l'entreprise aux données récentes du marché.

**Quels sont les résultats les plus remarquables de cette étude ?**

### La consommation d'alcool

**13 %** des salariés belges consomment de **l'alcool de manière abusive**. Sensiblement **plus d'hommes** (18 %) que de femmes (6 %) consomment abusivement de l'alcool.



- 1 salarié sur 10 n'a bu aucune boisson alcoolisée au cours des 12 derniers mois. Près d'1 salarié sur 3 boit 2 fois de l'alcool par semaine ou plus, dont 22 % 2 à 3 fois par semaine et 10 % 4 fois ou plus par semaine. Les hommes boivent plus souvent que les femmes: deux fois plus d'hommes que de femmes consomment au moins 2 fois par semaine une boisson alcoolisée (41 % par rapport à 21 %).
- Lorsque les hommes boivent, ils boivent plus que les femmes. Quand ils boivent, deux fois plus d'hommes que de femmes (45 % par rapport à 23 %) consomment au moins 3 boissons alcoolisées par jour. La plupart des femmes (77 %) s'en tiennent à 1 ou 2 boissons par occasion.
- Près de la moitié des salariés (46 %) affirme ne jamais boire 6 ou plus de boissons standard lors d'une même occasion. 24 % fait cela au moins une fois par mois. Nous comptons sensiblement plus de femmes qui n'ont encore jamais bu 6 ou plus de boissons standard lors d'une même occasion (65 %) que d'hommes (33 %).
- Au moins une fois par mois, un peu plus d'1 salarié sur 100 ne preste pas normalement parce qu'il est "sous influence". Chez les salariés masculins, ce chiffre s'élève à 2 sur 100.
- Lors des 12 mois précédents, près de 10 % des salariés a eu au moins 1 black-out dû à sa consommation d'alcool (lors de la soirée précédente). Près de 4 fois plus d'hommes que de femmes ont eu un black-out en raison d'une consommation d'alcool lors des 12 mois précédents (12 % par rapport à 3 %).
- Le sexe du salarié a un effet sur le fait de se blesser soi-même ou une tierce personne à cause de sa consommation d'alcool. Cette conséquence d'une consommation d'alcool problématique est plus fréquente chez les hommes (4 %) que chez les femmes (1 %).

### **Qu'est-ce qui influence la consommation d'alcool ?**

Les caractéristiques ayant une influence indépendante sur la consommation abusive d'alcool sont l'âge, le sexe et le statut. Le fait d'exercer une fonction de sécurité ou non a seulement un effet pour certains groupes de salariés. Les salariés suivants témoignent d'une consommation abusive d'alcool :

- 19 % des salariés de **moins de 30 ans**
- 18 % des salariés **masculins**
- 17 % des **ouvriers**
- 17 % des **ouvrières exerçant une fonction de sécurité**
- 16 % des salariés du **secteur industriel n'exerçant pas de fonction de sécurité**<sup>1</sup>

On retrouve la majorité des salariés consommant de l'alcool de manière abusive chez les ouvriers masculins âgés de moins de 30 ans, notamment 27 %.

La consommation abusive d'alcool est similaire en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Peu importe si le salarié travaille dans une grande ou une petite entreprise.

---

<sup>1</sup> Fonction de sécurité = utilisation de véhicules motorisés, machines ou armes pouvant porter atteinte à la sécurité et à la santé de tierces personnes, par ex. un conducteur de camions.

## Conduire sous influence

1 salarié belge sur 3 roule de temps en temps sous l'influence d'alcool (33 %). 10 % des salariés belges roulent au moins une fois par mois sous l'influence d'alcool.

Les caractéristiques ayant une influence indépendante sur la conduite sous influence sont le statut, la région et l'âge. Les salariés suivants ont roulé sous influence au moins une fois lors des 12 mois précédents :

- 56 % des **cadres**
- 44 % des salariés **masculins**
- 39 % des salariés travaillant à **Bruxelles**
- 34 % des salariés de **25 ans et plus**
- 29 % des **femmes travaillant à Bruxelles**

Il est probable qu'une personne conduisant souvent sous influence consomme souvent de l'alcool de manière abusive. Le groupe de salariés dont la consommation d'alcool est abusive compte également plus de salariés qui ont au moins roulé une fois sous influence ces 12 derniers mois (67 %) que les salariés dont la consommation d'alcool est sûre (31 %).

## Tabagisme

Les salariés qui ont jadis fumé ou qui fument toujours sont plus enclins à consommer de l'alcool de manière abusive (19 %) que les salariés qui n'ont jamais fumé (9 %).

## L'alcool sur le lieu du travail

Près d'1 salarié belge sur 3 ne peut jamais boire d'alcool au travail (32 %). Environ la moitié (51 %) déclare pouvoir boire de l'alcool lors d'occasions spéciales telles qu'une fête du personnel, un drink de départ, etc. Près d'1 salarié sur 10 peut boire de l'alcool lors d'occasions spéciales et de manière limitée lors des pauses de midi (9,93 %). 2,21 % peut boire de l'alcool lors d'occasions spéciales et de manière illimitée pendant les pauses de midi. Pour finir, 5,10 % peut toujours boire de l'alcool dans l'organisation. 17 % des salariés peut donc boire quotidiennement de l'alcool sur le lieu du travail.

Les caractéristiques ayant une influence indépendante sur la tolérance de l'alcool sur le lieu du travail sont le statut, le type de société (privée/publique) et la province. Les salariés suivants peuvent quotidiennement boire de l'alcool au travail :

- 20 % des **employés**
- 19 % des salariés **du secteur privé**
- 19 % des salariés ne travaillant **pas dans les provinces du Limbourg ou de Namur**

Les grandes et les petites entreprises ne diffèrent pas dans leur tolérance par rapport à l'alcool sur le lieu du travail.

Le fait de mettre de l'alcool à disposition ou non pendant la pause de midi ne démontre aucun lien avec la consommation abusive d'alcool. Le fait de ne pas ou peu mettre d'alcool à disposition par l'employeur n'a donc pas d'influence sur le degré de consommation abusive d'alcool de ses salariés.

Bonne lecture.



### **III. MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS**

#### **A. Questionnaire**

Les données sur lesquelles se base ce rapport d'étude ont été rassemblées lors de la 2ème partie de l'année 2007 via un screening systématique des salariés se rendant à la visite médicale annuelle auprès des médecins du travail du Service Externe de Prévention de Protection au travail de Securex.

Pour le screening, nous avons fait usage du questionnaire AUDIT (Alcohol Use Disorder Identification Test). L'AUDIT a été développé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et est entre-temps devenu la norme par excellence pour la détection de la consommation d'alcool à risque<sup>2</sup>.

L'AUDIT compte 10 questions subdivisées en 3 groupes<sup>3</sup> : consommation d'alcool (3 questions), symptômes pouvant indiquer un abus ou une dépendance à l'alcool (3 questions) et problèmes liés à l'alcool (4 questions).

#### **B. Protocole de screening**

Nous avons demandé aux salariés se présentant pour un examen médical s'ils nous donnaient l'autorisation de leur poser quelques questions relatives à leur consommation d'alcool. Le taux de refus fut de 5 % environ. Le questionnaire AUDIT fut présenté et rempli par le salarié dans l'attente de l'examen médical. Lors de l'examen médical, le score individuel fut calculé et au cas où cela s'avérait nécessaire, le médecin du travail a procédé à une "brief intervention". Tous les salariés ayant rempli le questionnaire ont reçu une brochure d'information sur les risques de la consommation d'alcool.

Pour le protocole du screening, il a été fait usage d'une adaptation des clinical guidelines publiées par le National Institute on Alcohol Abuse and Alcoholism des Etats-Unis (NIAA). Ce protocole adapté fut également soutenu par les chercheurs de l'International Network on Brief Interventions (INEBRIA).

---

<sup>2</sup> L'AUDIT n'a pas, à la base, été développé comme instrument de screening pour l'alcoolisme ou la dépendance à l'alcool.

<sup>3</sup> Le questionnaire complet est disponible auprès des auteurs. Attention: l'AUDIT n'a jamais été validé au niveau scientifique pour mesurer 3 dimensions à l'aide de ces 3 groupes de questions.

Chaque question de cet instrument de mesure dispose d'une série de réponses. Par réponse, il existe un score séparé qui varie de 0 à 4. Le score total se situe entre 0 et 40. Les catégories suivantes de la consommation d'alcool sont utilisées sur base d'un score total de l'AUDIT :

Catégorie		Score Total	
		Homme	Femme
Consommation sûre	Abstinence totale	0	0
Consommation sûre	Consommation modérée	1 à 7	1 à 6
Consommation abusive	Consommation à risque	8 à 13	7 à 13
Consommation abusive	Consommation nocive	14 à 20	14 à 20
Consommation abusive	Risque de dépendance	> 20	> 20

Lors de la *brief intervention*, le médecin d'entreprise émet un avis sur base du score total du salarié. Lorsqu'il s'agit de *consommation à risque*, on conseille de limiter la consommation d'alcool. La consommation à risque augmente le risque d'effets nuisibles pour le consommateur, tant au niveau physique que mental, même éventuellement au niveau social. *La consommation nocive* mène à un renvoi chez le médecin traitant afin que le salarié se fasse traiter ou suivre au niveau médical. Ce niveau de consommation d'alcool provoque des dégâts sur la santé. Pour finir, le *risque de dépendance* requiert un renvoi vers un spécialiste ou des soins spécialisés. La dépendance s'exprime tant au niveau physique (haute tolérance, symptômes de désintoxication) que psychologique (absence de contrôle de la consommation d'alcool)<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Le but de cette étude n'est pas de donner une estimation réaliste du taux de salariés belges présentant une dépendance à l'alcool. La méthode de recherche utilisée ne suffit pas pour ce niveau de consommation d'alcool vu la tendance à la hausse des salariés de cette catégorie à nier l'existence d'un problème.

## C. Définitions

Les définitions ci-dessous sont principalement basées sur celles publiées par l'OMS et le NIAA.

### *Boisson standard*

Le volume d'une boisson alcoolisée (par ex. verre de vin, verre de bière, cocktail) contenant environ une même quantité (en grammes) d'alcool, indépendamment du type de boisson. En Belgique, 1 boisson standard contient 10 grammes d'alcool (voir schéma).



### *Abstinence totale*

Une personne qui ne consomme pas de boissons alcoolisées pour des raisons de principe ou autres. Le terme "abstinence totale actuelle" est défini dans les études avec enquête et s'applique aux personnes qui n'ont pas consommé de boissons alcoolisées lors des 12 mois précédents.

### *Binge Drinking*

La consommation de quantités d'alcool de 60 grammes ou plus en une seule occasion. En Belgique, pour un adulte moyen, la consommation correspond à 6 ou plus de boissons standard.

### *Black-out*

Un black-out est un trouble de la mémoire à court terme pouvant avoir lieu après avoir ingurgité consécutivement de grandes quantités de boissons alcoolisées. Au moment de boire, tout semble aller pour le mieux, mais plus tard (le jour d'après), on semble ne plus se souvenir de ce qui s'est passé pendant qu'on buvait. L'explication est que l'information provenant de

cette mémoire à court terme n'a pas été transférée à la mémoire à long terme. Autrement dit: on ne se souviendra plus jamais du vécu. De soi-disant gray-out peuvent aussi se produire : on peut encore se souvenir de certaines choses mais seulement de manière fragmentaire. Ici aussi, une erreur s'est produite lors du transfert de l'information de la mémoire court terme vers la mémoire long terme. Les black-out fréquents sont considérés comme étant le résultat d'une consommation problématique d'alcool.

#### *Conduire sous influence ("Drinking-Driving")*

Conduire sous influence est un fait punissable. En Belgique, la limite légale est de 0,5 pour mille d'alcool dans le sang. Cette limite correspond environ à la consommation de 2 boissons standard.

#### *Critères pour l'abus d'une substance (DSM IV)*

Le schéma d'une consommation inadaptée d'une substance provoquant des limitations significatives ou causant de la souffrance. L'évaluation d'un tel schéma a lieu sur une période de 12 mois et ressort d'au moins un (ou plus) d'éléments suivants :

1. Consommation répétée de la substance provoquant ainsi l'impossibilité de vaquer à ses obligations au travail, à l'école ou à la maison (par exemple absences répétées ou mauvais travail livré combiné à la consommation de la substance; absence, suspension ou éloignement de l'école liée à la substance; négligence des enfants ou du ménage).
2. Consommation répétée de la substance dans des situations physiquement dangereuses (par exemple rouler en voiture ou maniement d'une machine lorsqu'on est sous l'influence de la substance).
3. Avoir affaire à la justice de manière répétée combiné à la consommation de la substance (par exemple être arrêté pour trouble de l'ordre public en combinaison avec la consommation de la substance).
4. Consommation constante malgré des problèmes constants et récurrents au niveau social ou interhumain causés par ou aggravés par les effets de la substance (par exemple dispute avec le partenaire sur les conséquences de l'intoxication, bagarres, etc.).

#### *Critères pour la dépendance à une substance (DSM IV)*

Un schéma de consommation inadaptée d'une substance qui provoque des limitations significatives ou de la souffrance comme on constate dans 3 (ou plus) des éléments suivants qui se présentent à un moment arbitraire lors de la même période de 12 mois :

1. Tolérance – définie par au moins un des éléments suivants :
  - a. la nécessité de consommer des quantités clairement supérieures de la substance afin d'arriver à un niveau d'intoxication ou à un effet souhaité
  - b. un effet clairement diminué lors d'une consommation constante de la même quantité de la substance
2. Abstinence – définie par au moins un des éléments suivants :

- a. le syndrome d'abstinence caractéristique de la substance
  - b. la même substance (ou une substance proche) est utilisée pour diminuer ou éviter les symptômes de l'état de manque
3. La substance est souvent utilisée dans de plus grandes quantités ou pendant une plus longue période que prévue
  4. Il existe le souhait constant ou il y a eu des tentatives peu fructueuses de diminuer la consommation de la substance ou de la gérer
  5. Une grande partie du temps est liée aux activités nécessaires pour se procurer la substance (par exemple visites de plusieurs médecins ou longs déplacements), la consommation de la substance (par exemple tabagisme invétéré) ou récupérer des effets de celle-ci
  6. Des occupations importantes, professionnelles ou de loisirs sont abandonnées à cause de la consommation de la substance
  7. La consommation de la substance est poursuivie malgré le fait qu'il existe un problème obstiné ou récurrent au niveau social, psychique ou physique qui est probablement causé ou aggravé par la substance (par exemple la consommation de cocaïne actuelle malgré le fait qu'on sache que la dépression est causée par la cocaïne ou continuer à boire de l'alcool alors qu'on sait que l'ulcère s'aggrave à cause de la consommation d'alcool).

## IV. DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON : QUI A PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE ?

### A. Echantillon 1

Les données furent rassemblées des mois de juillet à décembre de l'année 2007 à l'occasion d'examens médicaux effectués par les médecins du travail du Service Externe de Prévention de Protection au travail de Securex. Afin de préserver la représentativité, l'échantillon original de 24.603 personnes fut réduit à 7169 répondants tous salariés du secteur privé.

Les tableaux ci-dessous offrent une vue d'ensemble des caractéristiques sociodémographiques pour lesquelles l'échantillon a été rendu représentatif : sexe, âge, statut et secteur. L'échantillon est donc constitué de façon à pouvoir approcher la répartition pour ces caractéristiques sociodémographiques comme celle-ci se présente réellement sur le marché belge de l'emploi selon l'Office National de la Sécurité Sociale<sup>5</sup>.

Sexe	Nombre	Pourcentage
Homme	4163	58,07 %
Femme	3006	41,93 %

Age	Nombre	Pourcentage
< 25 ans	985	13,74 %
25-29 ans	1132	15,79 %
30-34 ans	1041	14,52 %
35-39 ans	1063	14,83 %
40-44 ans	999	13,94 %
45-49 ans	814	11,35 %
50-54 ans	585	8,16 %
55 ans et plus	550	7,67 %

Statut	Nombre	Pourcentage
Ouvrier	3335	46,52 %
Employé + cadre	3834	53,48 %

Secteur <sup>6</sup>	Nombre	Pourcentage
Industrie	2332	32,53 %
Services marchands	3489	48,67 %
Services non marchands	1348	18,80 %

<sup>5</sup> [www.onssrszls.fgov.be](http://www.onssrszls.fgov.be)

<sup>6</sup> Cette sous-répartition en secteurs correspond à la terminologie suivante :

1. Industrie : secteur primaire et secondaire, par ex. bâtiment, énergie, agriculture, secteur du métal, etc.
2. Entreprises de services marchands : secteur tertiaire, par ex. immobilier, transport, horeca, télécommunication, etc.
3. Entreprises de services non marchands : secteur quaternaire, par ex. pouvoirs publics, éducation, soins de santé, culture...



L'échantillon n'a pas été rendu représentatif pour les caractéristiques employeur, région et taille (nombre de salariés) parce que les analyses d'un échantillon complètement représentatif - donc également pour région et taille - de 1319 répondants semblaient ne montrer aucun lien entre ces caractéristiques et la consommation abusive d'alcool du salarié belge. Dans les tableaux ci-dessous, nous donnons purement à titre informatif la répartition de l'échantillon pour ces deux caractéristiques.

Région	Nombre	Pourcentage
Flandre	4550	63,47 %
Bruxelles centre	467	6,51 %
Wallonie	1894	26,42 %
Pas rempli	258	3,60 %

Taille de l'entreprise	Nombre	Pourcentage
0 - 10 salariés	1425	19,88 %
10-49 salariés	2131	29,73 %
50-99 salariés	893	12,46 %
100-249 salariés	854	11,91 %
250-499 salariés	655	9,14 %
500-999 salariés	390	5,44 %
1000 salariés ou plus	539	7,52 %
Pas rempli	282	3,93 %

## B. Echantillon 2

Dans le cadre du Benchmark annuel de ZebraZone, des enquêtes ont été menées dans les différentes provinces belges lors du deuxième semestre de l'année 2007 par le biais de micros-trottoirs et d'une enquête en ligne. Dans le but de préserver la représentativité, l'échantillon original de 2151 salariés fut réduit à 1500 répondants.

Les tableaux ci-dessous donnent une description de l'échantillon par caractéristique sociodémographique des répondants. L'échantillon est constitué de façon à pouvoir approcher la répartition comme celle-ci se présente réellement sur le marché belge du travail.<sup>7</sup> Les éventuels écarts par rapport à la répartition nationale du marché du travail sont mentionnés en dessous des tableaux respectifs.

Cet échantillon est uniquement utilisé pour des analyses afférentes à l'alcool au travail.

Sexe	Nombre	Pourcentage
Homme	857	57,13 %
Femme	643	42,87 %
Pas rempli	0	0,00 %

<sup>7</sup> Sources: INS et ONSS.

Age	Nombre	Pourcentage
Moins de 25 ans	186	12,40 %
25-29 ans	231	15,40 %
30-34 ans	228	15,20 %
35-39 ans	195	13,00 %
40-44 ans	198	13,20 %
45-49 ans	201	13,40 %
50-54 ans	147	9,80 %
55 ans et plus	108	7,20 %
Pas rempli	6	0,40 %

Ancienneté	Nombre	Pourcentage
Moins d'1 an	250	16,67 %
1-3 ans	354	23,60 %
4-10 ans	380	25,33 %
11-20 ans	251	16,73 %
21 ans ou plus	253	16,87 %
Pas rempli	12	0,80 %

Statut	Nombre	Pourcentage
Ouvrier	517	34,47 %
Employé	812	54,13 %
Cadre	158	10,53 %
Pas rempli	13	0,87 %

Régime de travail	Nombre	Pourcentage
Temps plein	1198	79,87 %
Temps partiel	289	19,27 %
Pas rempli	13	0,87 %

Diplôme	Nombre	Pourcentage
Universitaire	236	15,73 %
Supérieur de type long	113	7,53 %
Supérieur de type court	323	21,53 %
Secondaire supérieur	534	35,60 %
Secondaire inférieur	215	14,33 %
Ecole primaire	66	4,40 %
Pas rempli	13	0,87 %

*Il existe une légère sur-représentation des personnes hautement qualifiées (surtout des répondants avec un diplôme universitaire et un diplôme supérieur de type long) et une légère sous-représentation des répondants ayant uniquement un diplôme de primaire.*

Type d'entreprise	Nombre	Pourcentage
Secteur privé	1086	72,40 %
Secteur public : statutaire	244	16,27 %
Secteur public : sous contrat	166	11,07 %
Pas rempli	4	0,27 %

*Il existe une petite sous-représentation du nombre de répondants travaillant dans une société privée.*

Région	Nombre	Pourcentage
Flandre Orientale	240	16,00 %
Flandre Occidentale	112	7,47 %
Anvers	208	13,87 %
Limbourg	145	9,67 %
Brabant flamand	117	7,80 %
Bruxelles (Centre)	227	15,13 %
Liège	96	6,40 %
Namur	103	6,87 %
Hainaut	84	5,60 %
Luxembourg	54	3,60 %
Brabant wallon	30	2,00 %
Pas rempli	84	5,60 %

*Il existe une légère sur-représentation du nombre de répondants travaillant en Flandre Orientale, au Limbourg et à Namur et une légère sous-représentation des salariés actifs en Flandre Occidentale, à Anvers et dans le Hainaut. La répartition 'Flandre-Région de Bruxelles-Capitale-Wallonie' est par contre tout à fait représentative.*

Taille de la société	Nombre	Pourcentage
< 10 employés	258	17,20 %
10-49 employés	295	19,67 %
50-99 employés	130	8,67 %
100-249 employés	160	10,67 %
250-499 employés	136	9,07 %
500-999 employés	113	7,53 %
> 1000 employés	377	25,13 %
Pas rempli	31	2,07 %

*Il existe une légère sur-représentation du nombre de salariés actifs dans des entreprises de moins de 10 salariés et dans des organisations comptant entre 100 à 249 salariés et une légère sous-représentation des répondants dans des sociétés de plus de 1000 salariés.*

## V. VUE D'ENSEMBLE DES RÉSULTATS<sup>8</sup>

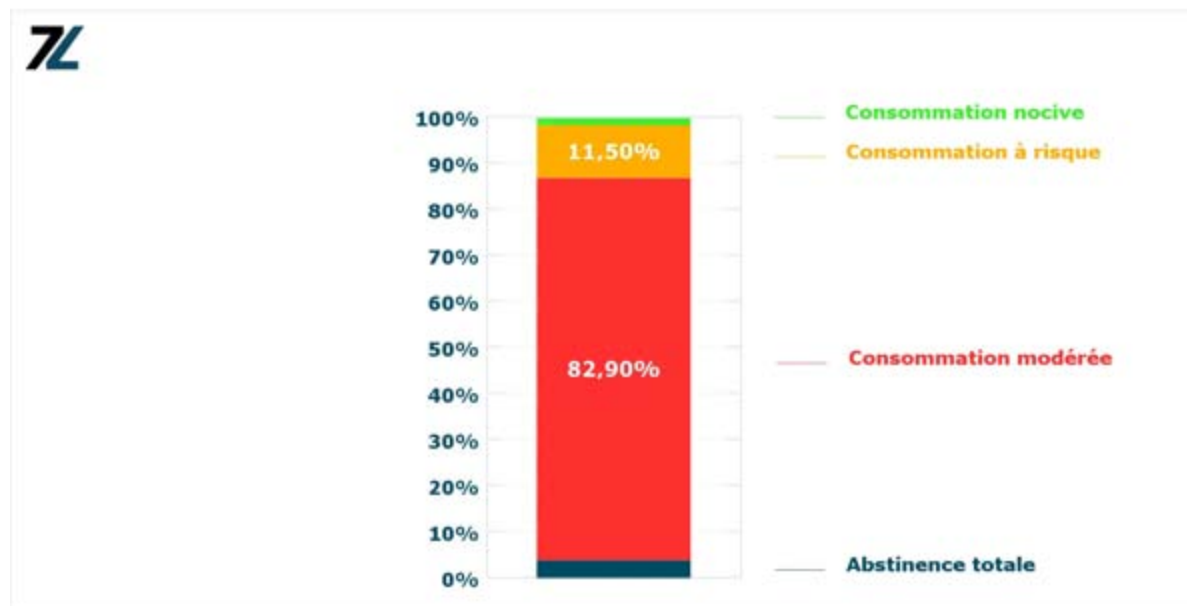
### A. Résultats globaux concernant la consommation d'alcool du salarié belge

#### Niveaux de consommation d'alcool

3,97 % des salariés belges déclarent s'abstenir complètement<sup>9</sup>. Cela signifie qu'ils ne boivent jamais de boissons alcoolisées. Plus de 4 salariés sur 5 (82,90 %) boit de l'alcool avec modération. Il semblerait par contre que plus d'1 salarié sur 10 (11,50 %) présente un risque au niveau de la consommation d'alcool. De plus, 1,50 % des salariés consomment de manière nocive et 0,13 % présente un risque de dépendance.

13,13 % des salariés belges consomment abusivement de l'alcool<sup>10</sup>.

#### Consommation d'alcool



<sup>8</sup> Pour la lisibilité, nous avons choisi de parler du "salarié" dans la discussion des résultats. Il va de soi que nous visons tant les salariés masculins que féminins.

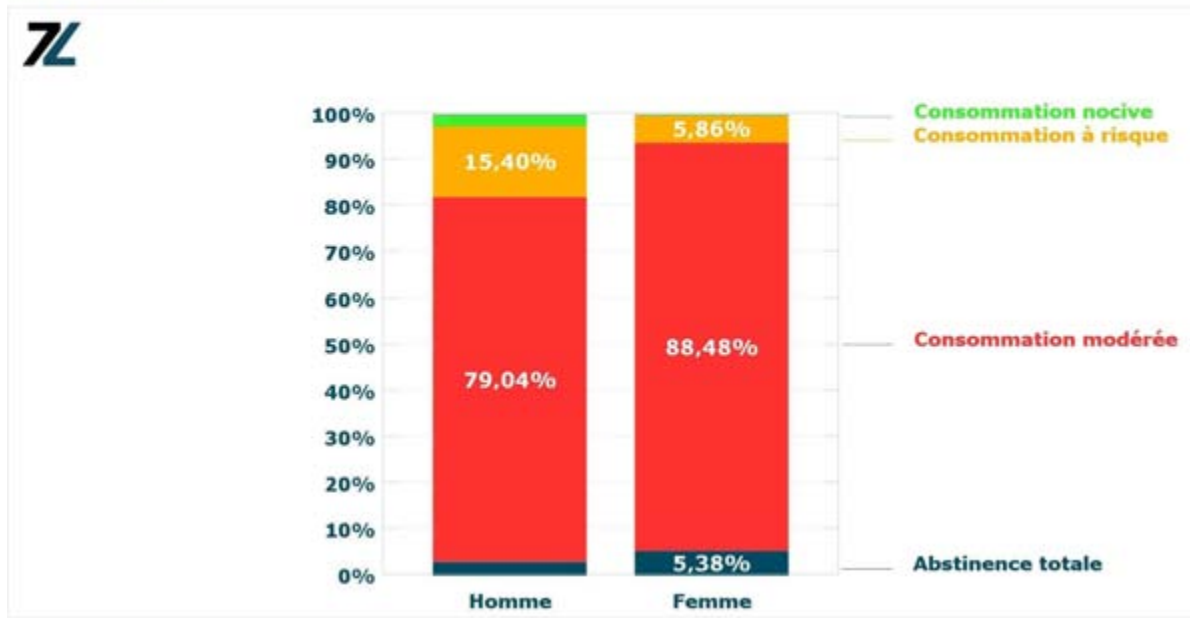
<sup>9</sup> Et obtient un score également négatif sur les 2 dernières questions qui ne se limitent pas à la consommation et aux conséquences des 12 derniers mois mais qui évaluent aussi les conséquences de la consommation d'alcool qui s'est présentée il y a plus de 12 mois ("blessé soi-même ou des tierces personnes" et "inquiétude des autres").

<sup>10</sup> Les catégories « consommation à risque », « consommation nocive » et « risque de dépendance » ont été rassemblées pour faire partie de la catégorie globale « consommation abusive d'alcool ». Les catégories « abstinence totale » et « consommation modérée » forment ensemble la catégorie "consommation sûre".

Lorsque nous étudions la consommation d'alcool en fonction du sexe des salariés, nous voyons qu'il y a significativement<sup>11</sup> plus de femmes qui s'abstiennent complètement que d'hommes (5,38 % par rapport à 3 %). De plus, nous notons qu'il y a sensiblement<sup>12</sup> plus d'hommes que de femmes qui consomment abusivement<sup>13</sup> de l'alcool (17,96 % par rapport à 6,14 %).

### Consommation d'alcool

Selon le sexe



<sup>11</sup> p = 0,042 via Fisher Exact Test for Count Data.

<sup>12</sup> p = 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data.

<sup>13</sup> Consommation abusive d'alcool = consommation à risque + consommation nocive + risque de dépendance.

## Consommation d'alcool

Les 3 premières questions du questionnaire tentent d'évaluer la fréquence et le volume de la consommation d'alcool du salarié. La première question mesure la fréquence de la consommation d'alcool (à quelle fréquence). La 2ème question mesure le nombre de boissons alcoolisées par jour (combien) et la 3ème mesure le "Binge Drinking" (6 ou plus de boissons standard au cours d'une même occasion). Remarquez que toutes ces questions portent sur une période de temps fixe, notamment les 12 mois qui précèdent le moment auquel la personne a rempli le formulaire.

### Fréquence

1 salarié sur 10 (10,49 %) dit ne jamais boire de boisson alcoolisée et tombe donc sous le libellé d'"abstinence totale actuelle"<sup>14</sup>. 1 salarié sur 5 (20,56 %) boit une boisson alcoolisée 1 fois par mois ou moins. Un peu plus d'1 salarié sur 3 (36,95 %) boit une boisson alcoolisée 2 à 4 fois par mois. Pour finir, près d'1 salarié sur 3 déclare boire de l'alcool plus de 2 fois par semaine, dont 22,20 % 2 à 3 fois par semaine et 10,16 % 4 fois ou plus par semaine.

#### A quelle fréquence consommez-vous de l'alcool?



Dans notre étude, le taux actuel de personnes qui s'abstiennent complètement se situe nettement en dessous du taux de l'enquête de santé (Belgique, 2004) : 10,49 % par rapport à 37 %. La différence peut s'expliquer par l'échantillon plus large repris dans l'enquête de santé: population totale de 15 ans et plus âgé, donc pas uniquement des salariés.

<sup>14</sup> Cette question porte d'ailleurs sur la consommation d'alcool pendant les 12 derniers mois (voir aussi chapitre avec définitions).

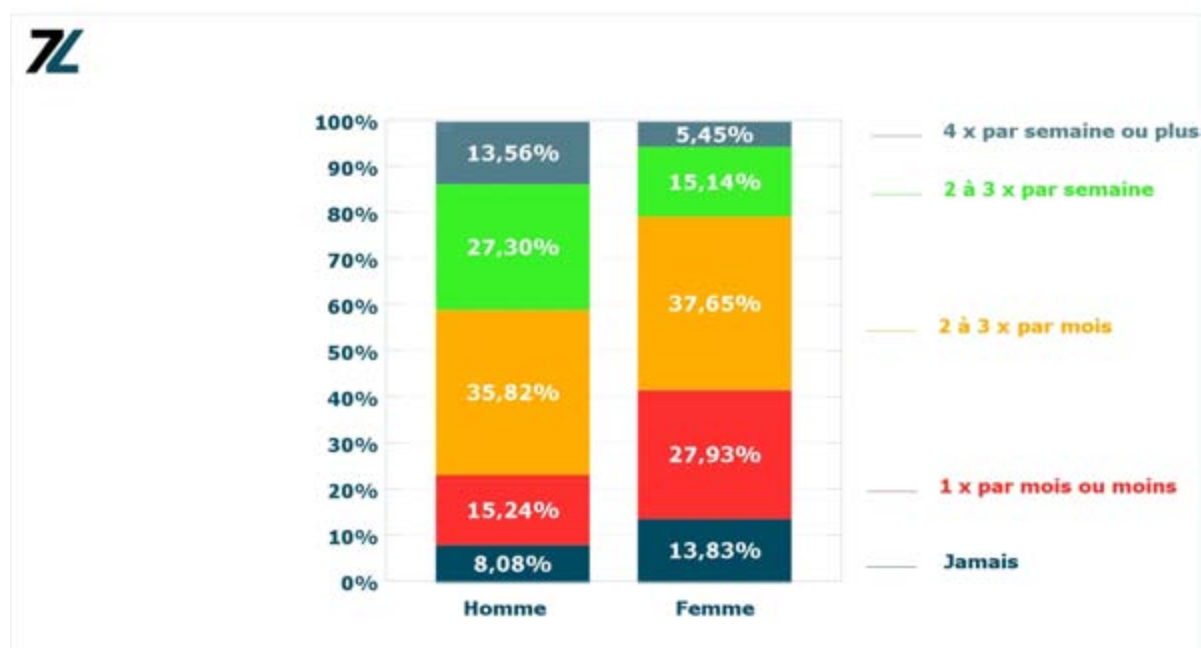


Anderson et Baumberg ont comparé différentes études en Europe de l'année 2003 et 2004 et sont arrivés à la conclusion que 15 % des adultes en Europe s'abstiennent complètement (2006) de boire de l'alcool.

Les hommes boivent plus souvent que les femmes. Lorsque nous tenons compte du sexe du salarié, nous voyons que 2 fois plus d'hommes que de femmes<sup>15</sup> consomment une boisson alcoolisée au moins 2 fois par semaine<sup>16</sup> (40,86 %<sup>17</sup> par rapport à 20,58 %<sup>18</sup>).

#### A quelle fréquence consommez-vous de l'alcool?

Selon le sexe



<sup>15</sup> p= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data

<sup>16</sup> 2 à 3 fois par semaine et 4 fois par semaine ou plus.

<sup>17</sup> = 27,30 % (2 à 3 x par semaine) + 13,56 % (4 x par semaine ou plus)

<sup>18</sup> = 15,14 % (2 à 3 x par semaine) + 5,45 % (4 x par semaine ou plus)

Volume

Lorsqu'ils boivent, près de 2 salariés sur 3 (64,12 %) boivent 1 à 2 boissons alcoolisées par jour. Un peu plus d'1 salarié sur 5 (22,69 %) boit, lorsqu'il boit, 3 à 4 boissons alcoolisées par jour, 8,59 % des salariés boivent, lorsqu'ils boivent, 5 ou 6 boissons alcoolisées par jour, 2,66 % en boit 7 à 9 et 1,93 % en boit 10 ou plus<sup>19</sup>.

**Combien de boissons alcoolisées (quantité standard) consommez-vous au cours d'une journée ordinaire où vous buvez de l'alcool?**

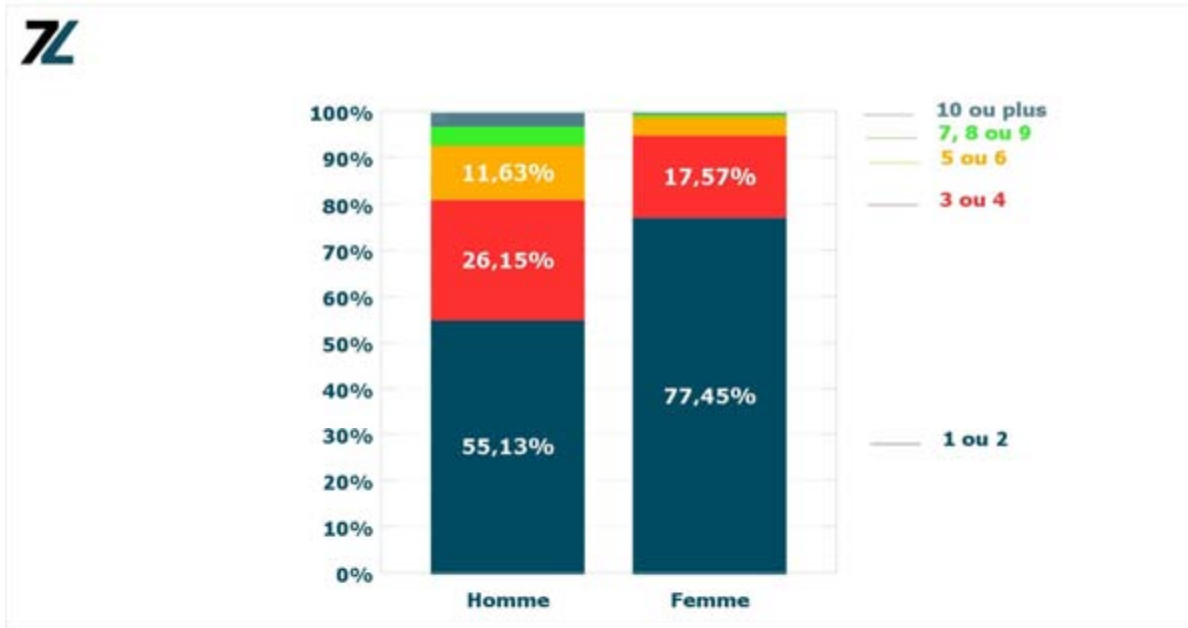


<sup>19</sup> Veuillez remarquer que 10,82 % des répondants n'ont pas rempli cette question par rapport à seuls 0,42 % pour la première question. La différence peut s'expliquer par le taux de gens qui « s'abstiennent complètement » pour la première question, notamment 10,49 %. Ils n'ont pas répondu à cette deuxième question parce qu'elle n'était pas d'application.

Lorsque nous prenons en considération le sexe, nous voyons que les hommes, lorsqu'ils boivent, boivent plus que les femmes. Les résultats démontrent par ailleurs que presque deux fois plus d'hommes que de femmes (44,87 %<sup>20</sup> par rapport à 22,55 %<sup>21</sup>) boivent, lorsqu'ils boivent, au moins 3 consommations alcoolisées par jour<sup>22</sup>. La plupart des femmes (77,45 %) s'en tiennent à 1 ou 2 boissons par occasion.

**Combien de boissons alcoolisées (quantité standard) consommez-vous au cours d'une journée ordinaire où vous buvez de l'alcool?**

Selon le sexe



<sup>20</sup> = 26,15 % (3 ou 4) + 11,63 % (5 ou 6) + 4,07 % (7,8 ou 9) + 3,03 % (10 ou plus)

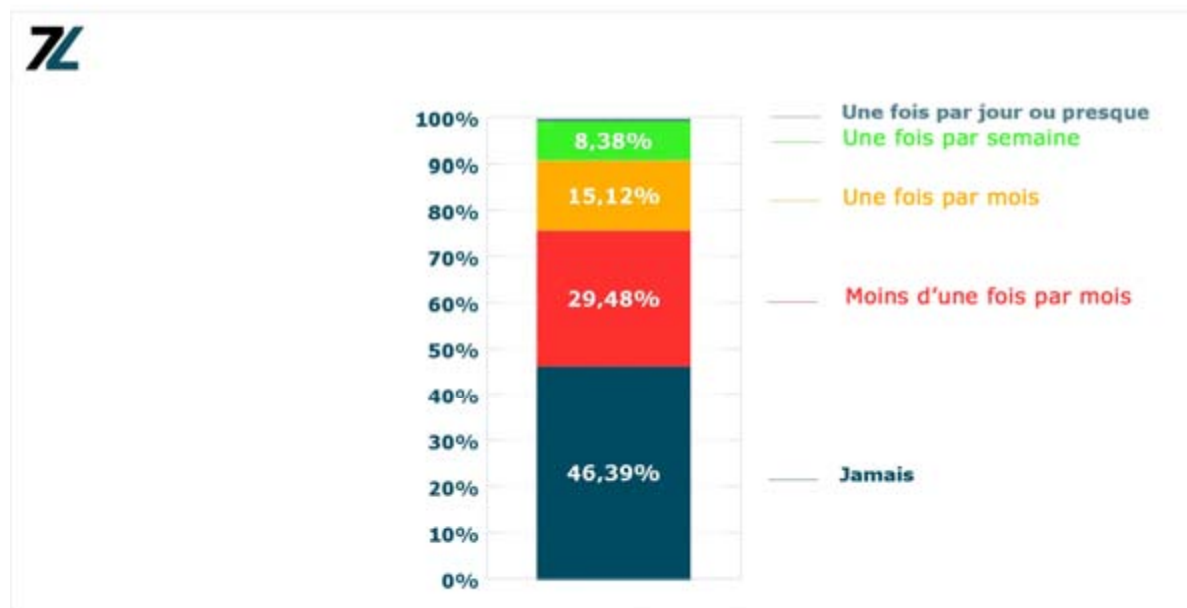
<sup>21</sup> 17,57 % (3 ou 4) + 4,10 % (5 ou 6) + 0,58 % (7,8 ou 9) + 0,31 % (10 ou plus)

<sup>22</sup> p= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data

### Binge drinking

Près de la moitié des salariés (46,39 %) déclare ne jamais boire 6 ou plus de boissons standard lors d'une même occasion<sup>23</sup>. Près d'1 personne sur 3 (29,48 %) déclare s'adonner au binge drinking, moins d'une fois par mois. 15,12 % boit mensuellement, 8,38 % chaque semaine et 0,61 % au quotidien ou presque.

**Combien de fois vous arrive-t-il de consommer 6 boissons standard ou plus au cours d'une même occasion?**



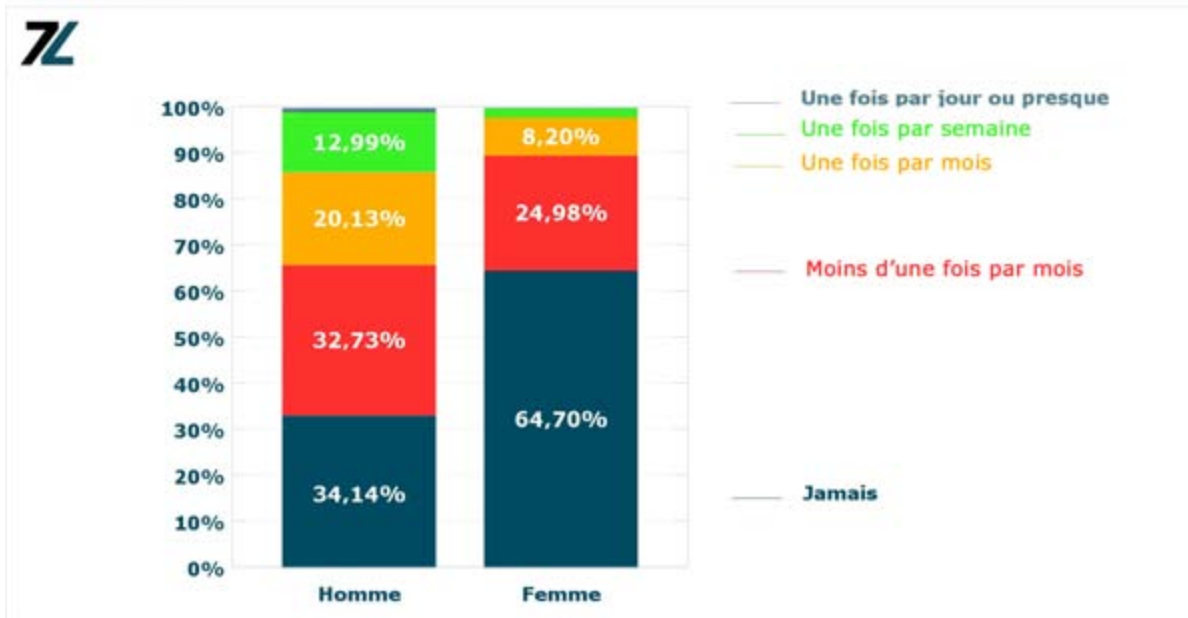
Dans notre étude, le taux de répondants admettant s'être adonné au moins une fois au "binge drinking" se situe nettement au dessus de l'enquête de santé (Belgique, 2004) : 46,39 % par rapport à 32 %. La différence s'explique par l'échantillon plus large repris dans l'enquête de santé : population totale de 15 ans et plus âgé, donc pas uniquement des salariés. La différence dans la période de référence – les 12 derniers mois dans notre étude et les 6 derniers mois dans l'enquête de santé - n'explique rien car cela mènerait à une différence en sens inverse. Dans notre étude, le taux de répondants admettant s'adonner au moins une fois au "binge drinking" par semaine, est similaire à celui de l'enquête de santé : 8,99 % par rapport à 10 %.

<sup>23</sup> Cette question porte sur la consommation d'alcool de ces 12 derniers mois.

Ici aussi, nous constatons une grande différence entre hommes et femmes. Nous comptons sensiblement<sup>24</sup> plus de femmes qui n'ont encore jamais bu 6 ou plus de boissons standard lors d'une même occasion (64,70 %) que d'hommes (33,14 %).

**Combien de fois vous arrive-t-il de consommer 6 boissons standard ou plus au cours d'une même occasion?**

Selon le sexe



<sup>24</sup> P= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data.

## Symptômes pouvant indiquer un abus d'alcool ou une dépendance à l'alcool

Les 3 questions suivantes tentent de déterminer en quelle mesure le travailleur présente certains symptômes susceptibles d'indiquer un abus d'alcool ou une dépendance à l'alcool. La première question mesure la fréquence à laquelle un salarié ne pouvait pas faire ce qui était normalement attendu de lui en raison de sa consommation d'alcool. La deuxième question mesure la fréquence à laquelle il ne pouvait s'arrêter de boire dès lors qu'il avait commencé. La 3ème question évalue dans quelle mesure il avait à nouveau besoin d'alcool le lendemain matin après avoir bien bu la veille. Remarquez que toutes ces questions portent à nouveau sur une période de temps fixe, à savoir les 12 mois qui précèdent le moment auquel la personne a rempli le formulaire.

### *Ne pas pouvoir faire ce qu'on attend normalement de vous (abus DSM IV)*

Un peu plus de 9 salariés sur 10 disent ne jamais avoir été dans l'incapacité de faire ce qu'on attendait normalement d'eux parce qu'ils étaient "sous influence"<sup>25</sup>. La consommation d'alcool éventuelle n'était donc pas une entrave à la prestation normale. 7,44 % affirme que cela se produit moins d'une fois par mois. Pour 0,99 % cela arrive mensuellement, pour 0,20 % chaque semaine et pour 0,10 % au quotidien ou presque. Un peu plus d'1 salarié sur 100 ne preste donc pas normalement au moins 1 fois par mois parce qu'il est "sous influence". Cela représente un coût non négligeable pour l'employeur.

**Combien de fois au cours des 12 derniers mois, n'avez vous plus été capable de faire ce que l'on attendait de vous parce que vous étiez sous l'influence de l'alcool?**



<sup>25</sup> Cette question porte sur la consommation d'alcool de ces 12 derniers mois.

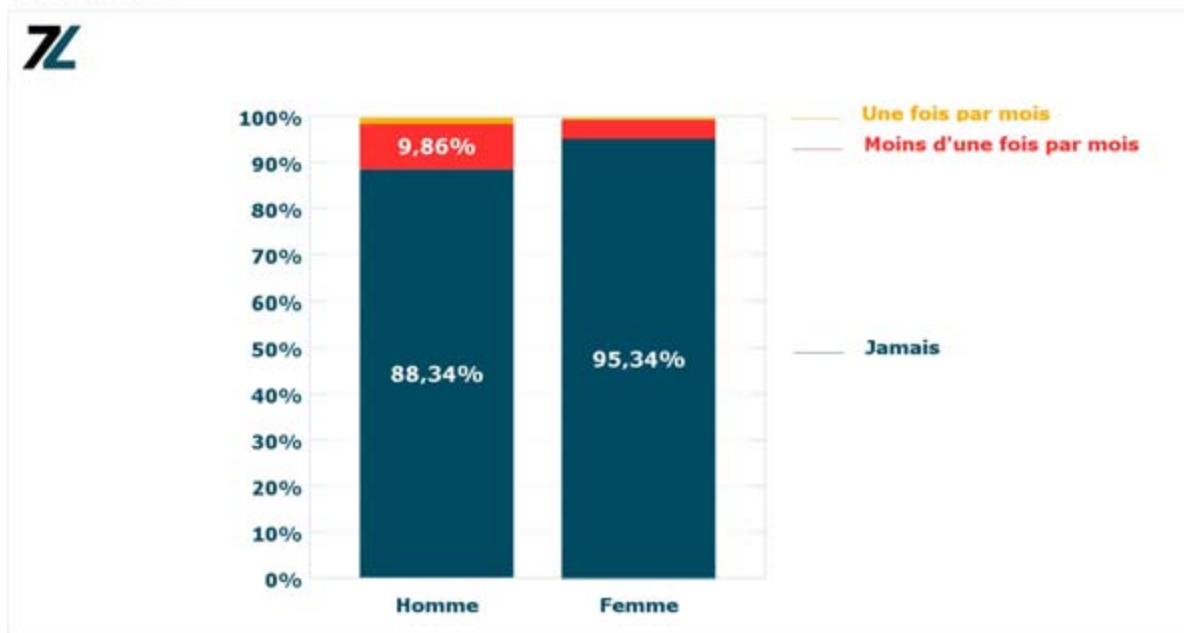


Près d'1 femme sur 20 (4,66 %<sup>26</sup>) a au moins une fois au cours des 12 derniers mois pas pu prester normalement parce qu'elle était "sous influence". C'est un taux nettement<sup>27</sup> inférieur à celui des hommes. Plus d'1 salarié masculin sur 10 (11,66 %) n'a pas pu prester normalement au moins à une reprise.

Si nous allons plus dans le détail sur ce dernier taux, nous voyons que pour 9,86 %, c'était le cas moins d'une fois par mois, pour 1,36 % c'était le cas mensuellement, pour 0,30 % une fois par semaine et pour 0,15 %, tous les jours ou presque. Presque 2 salariés masculins sur 100 ne presteront donc pas normalement au moins 1 fois par mois parce qu'ils sont "sous influence". Pour ce groupe de salariés, le coût attendu pour l'employeur est élevé : au moins un mois de salaire par an et par tranche de 100 salariés masculins.<sup>28</sup>

**Combien de fois au cours des 12 derniers mois, n'avez-vous plus été capable de faire ce que l'on attendait de vous parce que vous étiez sous l'influence de l'alcool?**

Selon le sexe



<sup>26</sup> = 4,08 % (moins d'une fois par mois) + 0,48 (une fois par mois) + 0,07 % (une fois par semaine) + 0,03 % (une fois par jour ou quasi une fois par jour) OU = 100 % - 95,34 %

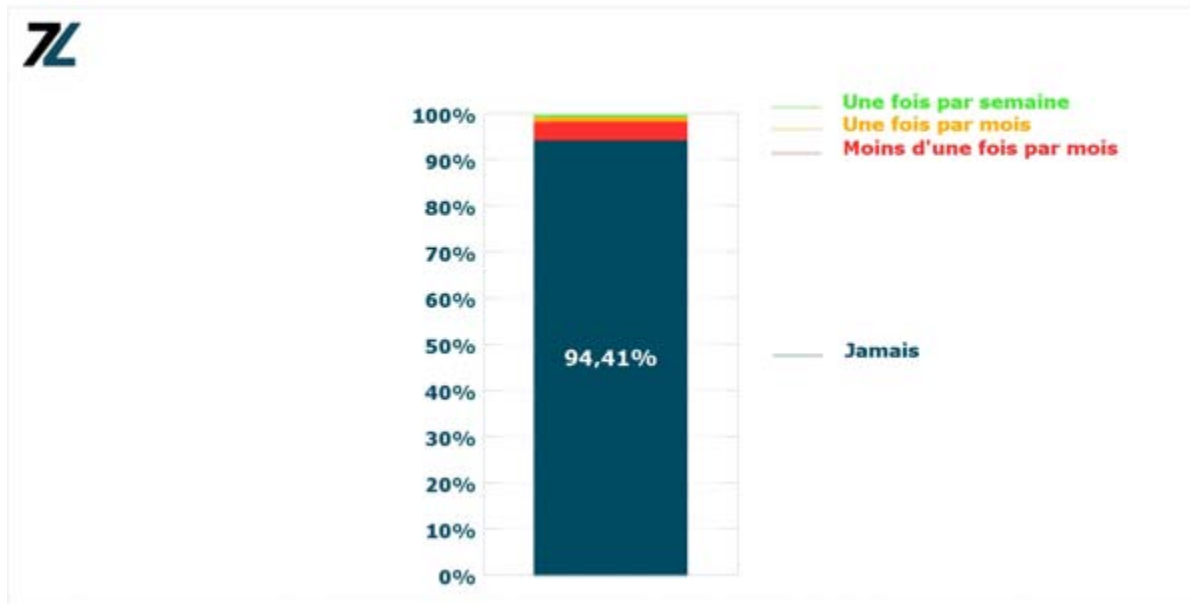
<sup>27</sup> p= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data

<sup>28</sup> 2 X 12 = 24 jours en 12 mois

*Ne plus pouvoir s'arrêter (DSM IV dépendance : tolérance)*

Au cours des 12 derniers mois, 94,41 % des salariés n'ont jamais eu l'impression qu'ils ne pouvaient plus s'arrêter de boire. Par contre, cela signifie qu'un peu plus de 5 % a déjà eu ce sentiment. Plus concrètement, 4,03 % avait ce sentiment moins d'une fois par mois, 1,02 % mensuellement, 0,43 % hebdomadairement et 0,11 % quotidiennement ou presque.

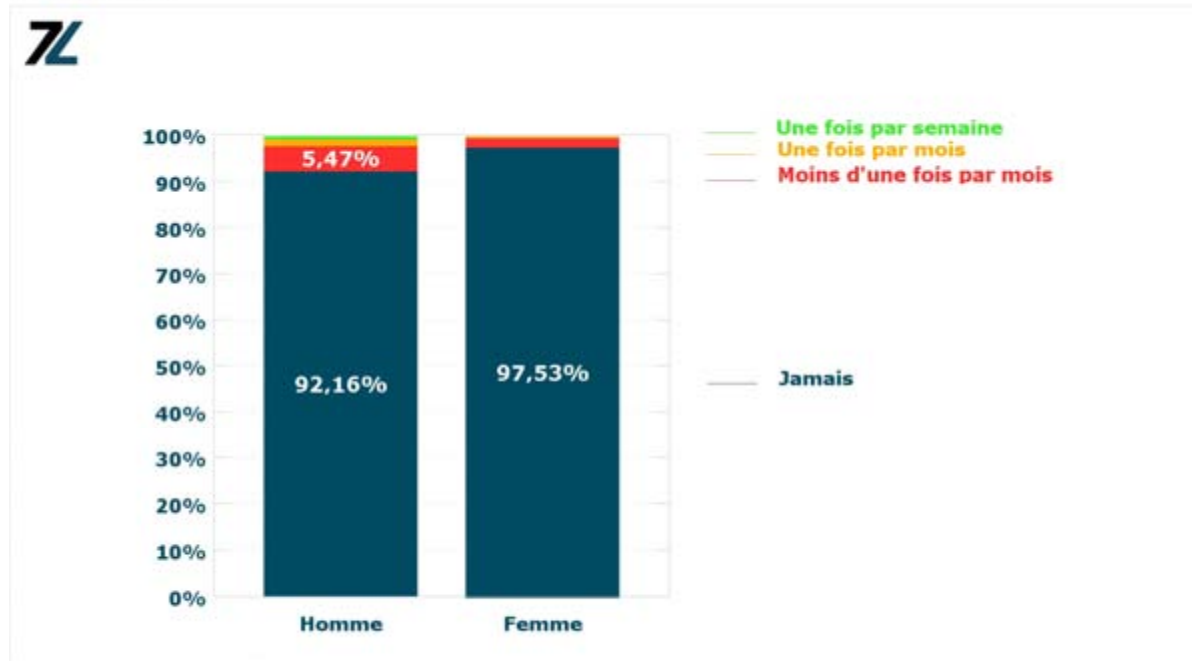
**Combien de fois avez-vous eu l'impression, au cours des 12 derniers mois, que dès l'instant où vous commencez à boire, il vous était impossible d'arrêter?**



Lors des 12 derniers mois, 7,84 %<sup>29</sup> des hommes ont au moins eu une fois le sentiment qu'ils ne pouvaient s'arrêter de boire. Ce taux est significativement<sup>30</sup> plus élevé que chez les 2,47%<sup>31</sup> de femmes.

**Combien de fois avez-vous eu l'impression, au cours des 12 derniers mois, que dès instant où vous commenciez à boire, il vous était impossible d'arrêter?**

Selon le sexe



<sup>29</sup> = 100 % - 92,16 %

<sup>30</sup> p= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data

<sup>31</sup> = 100 % - 97,53 %

*Avoir besoin d'alcool le matin (DSM IV dépendance : abstinence)*

Au cours des 12 derniers mois, 98,95 % des salariés n'ont jamais eu besoin d'alcool le matin pour se sentir mieux après avoir bien bu la veille. 1,05 % dit tout de même déjà avoir vécu cela et démontre donc clairement des symptômes d'état de manque. Plus concrètement 0,87 % des salariés ont eu moins d'une fois par mois besoin d'alcool le lendemain, 0,07 % mensuellement, 0,06 % hebdomadairement et 0,04 % quotidiennement ou presque.

Une entreprise de 1000 salariés compte donc en moyenne 10 salariés présentant des symptômes de l'état de manque.

**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu besoin de boire de l'alcool dès le matin pour vous remettre d'aplomb après une soirée bien arrosée?**



Lorsque nous tenons compte du sexe du salarié, nous voyons que plus d'hommes (1,50 %) que de femmes (0,41 %) ont au moins eu une fois besoin d'alcool le matin. Les taux absolus sont faibles mais la différence est grande (3 fois plus d'hommes que de femmes) et significative<sup>32</sup>.

**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, avez-vous eu besoin de boire de l'alcool dès le matin pour vous remettre d'aplomb après une soirée bien arrosée?**

Selon le sexe



<sup>32</sup> p=0,000 via Fisher Exact Test for Count Data.

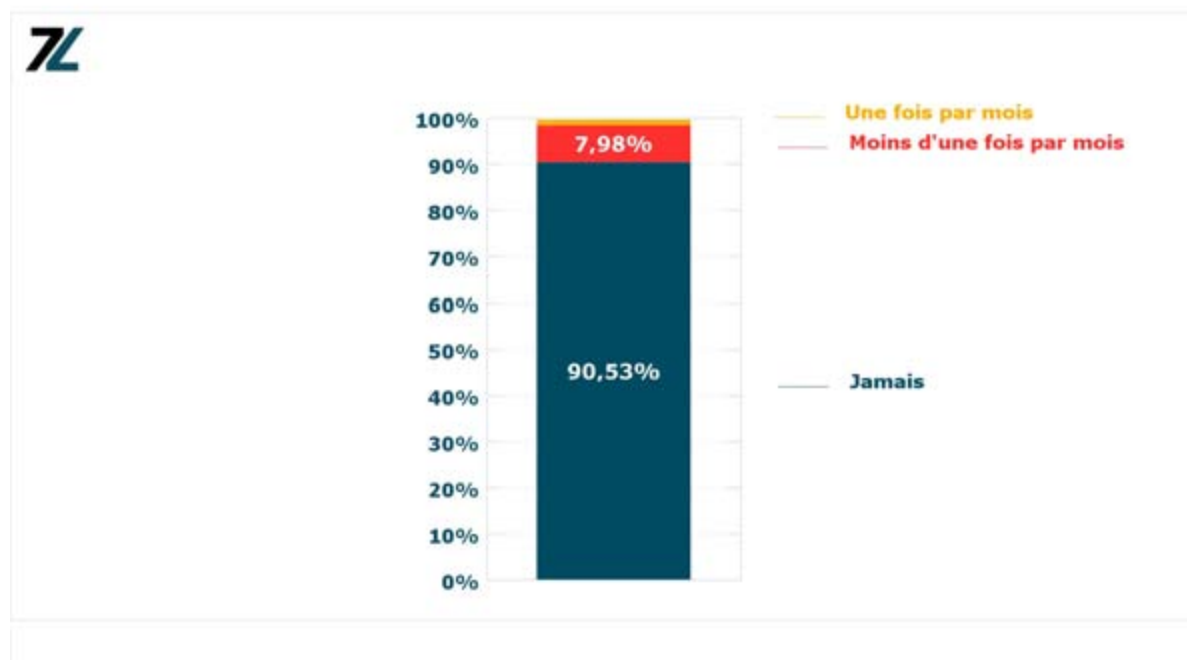
## Problèmes liés à l'alcool

Les 4 questions suivantes mesurent les problèmes fréquents causés par une consommation excessive d'alcool. La première question tente de déterminer à quelle fréquence le répondant éprouve de la culpabilité ou des remords après avoir bu. La deuxième question détermine à quelle fréquence il est incapable de se souvenir des événements de la veille. La troisième question mesure si lui-même ou une tierce personne a déjà été blessé en raison de sa consommation d'alcool. Pour finir, la dernière question évalue le degré de préoccupation des autres quant à la consommation d'alcool du répondant. Veuillez remarquer que les 2 premières questions portent sur une période de temps fixe, notamment les 12 mois qui précèdent la réponse aux questions de l'enquête et que les 2 dernières questions offrent une possibilité de réponse supplémentaire relative à une période qui va au-delà des 12 mois.

### *Culpabilité ou remords*

Ces 12 derniers mois, plus de 9 salariés sur 10 (90,53 %) ne se sont jamais sentis coupables ni n'ont eu des remords après avoir bu. 7,98 % a vécu cela moins d'une fois par mois. 1,22 % se sentaient coupables ou avaient des remords mensuellement, 0,14 % chaque semaine et 0,13 % au quotidien ou presque. Près d'1 salarié sur 10 (9,47 %) s'est donc senti au moins une fois coupable ou a eu 1 fois des remords après avoir bu au courant de ces 12 derniers mois.

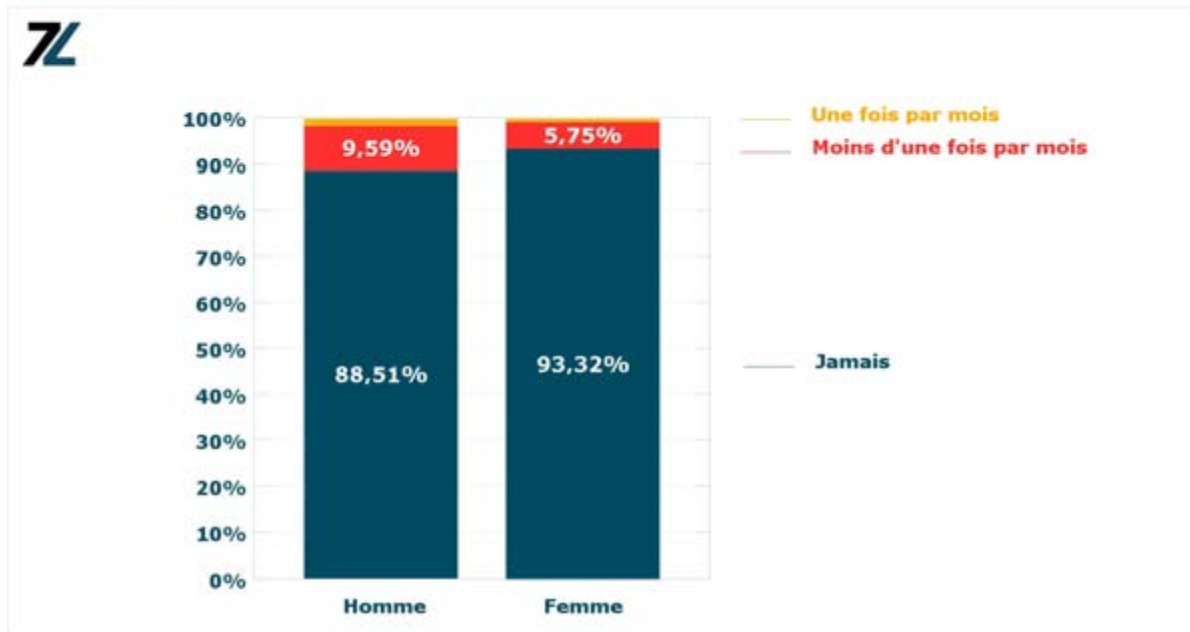
**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, avez-vous éprouvé de la culpabilité ou des remords après avoir bu?**



Le sexe du salarié a un effet significatif<sup>33</sup> sur le fait d'avoir un sentiment de culpabilité ou d'avoir des remords après avoir consommé de l'alcool. Presque 2 fois autant d'hommes que de femmes se sont sentis coupables ou ont eu des remords au moins une fois après avoir bu au courant de ces 12 derniers mois (11,49 % par rapport à 6,68 %).

**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, avez-vous éprouvé de la culpabilité ou des remords après avoir bu?**

Selon le sexe



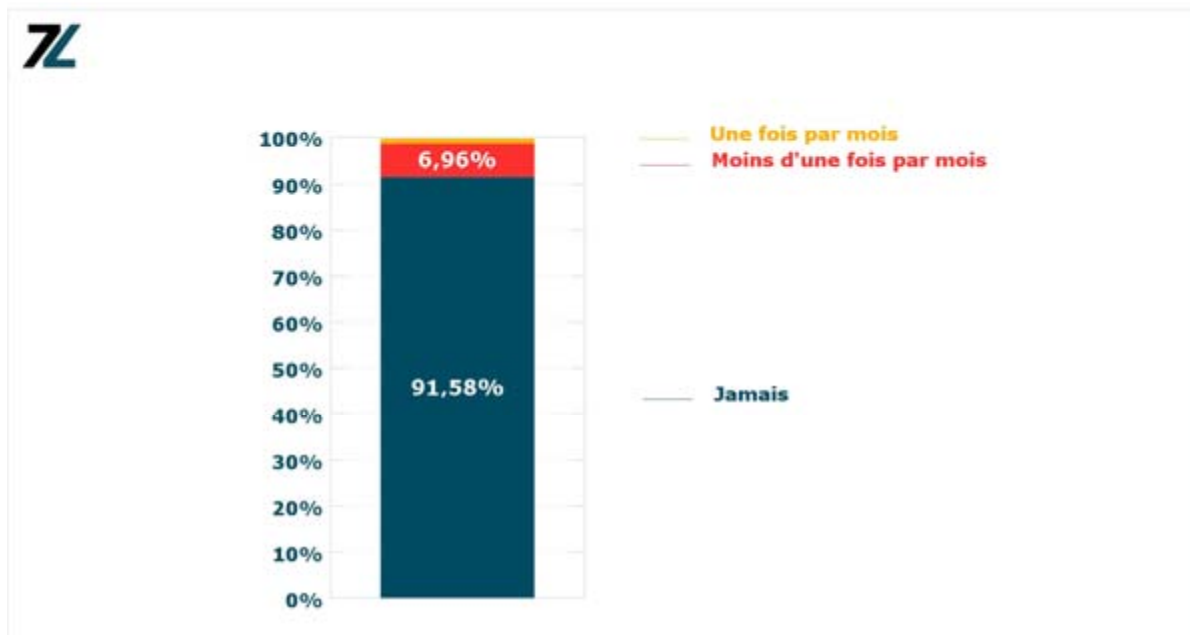
<sup>33</sup> P= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data.



### Black-out

91,58 % des salariés belges n'ont eu aucun black-out pendant ces 12 derniers mois. Cela signifie que ces salariés étaient toujours en mesure de se souvenir des événements de la veille et ceci malgré une éventuelle consommation d'alcool. 6,96 % avait un black-out moins d'une fois par mois, 1,12 % mensuellement, 0,20 % hebdomadairement et 0,14 % quotidiennement ou presque. Au cours des 12 derniers mois, près de 10 % des salariés ont eu au moins un black-out à la suite de leur consommation d'alcool (de la veille).

**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, avez-vous perdu le souvenir des événements de la veille parce que vous aviez bu?**



Ici aussi, le sexe du salarié joue un rôle. D'avantage<sup>34</sup> (presque 4 fois autant) d'hommes que de femmes ont eu un black-out au courant des 12 mois précédents (12,24 % par rapport à 3,12%).

**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, avez-vous perdu le souvenir des événements de la veille parce que vous aviez bu?**

Selon le sexe



<sup>34</sup> P= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data.

*Blessure*

Pour 97,37 % des salariés, ni la personne elle-même, ni une tierce personne, n'ont été blessées suite à leur consommation d'alcool. Pour 2,13 %, par contre, cela fut le cas, mais pas ces 12 derniers mois ; et pour 0,50 %, cela fut le cas au courant de ces derniers 12 mois.

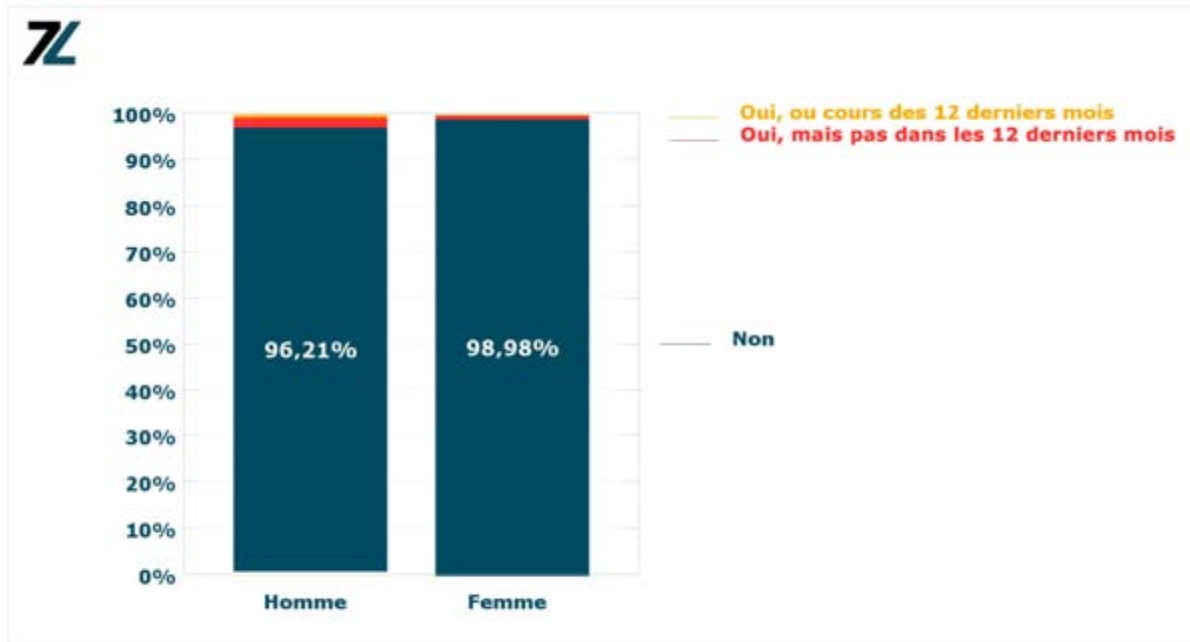
**Vous est-il déjà arrivé de vous blesser ou de blesser une tierce personne parce que vous étiez sous l'influence de la boisson?**



Le sexe du salarié joue également un rôle sur le fait de se blesser soi-même ou de blesser quelqu'un d'autre suite à sa consommation d'alcool. La consommation d'alcool problématique est plus fréquente chez les hommes (3,79 %) que chez les femmes (1,02 %) <sup>35</sup>.

**Vous est-il déjà arrivé de vous blesser ou de blesser une tierce personne parce que vous étiez sous l'influence de la boisson?**

Selon le sexe

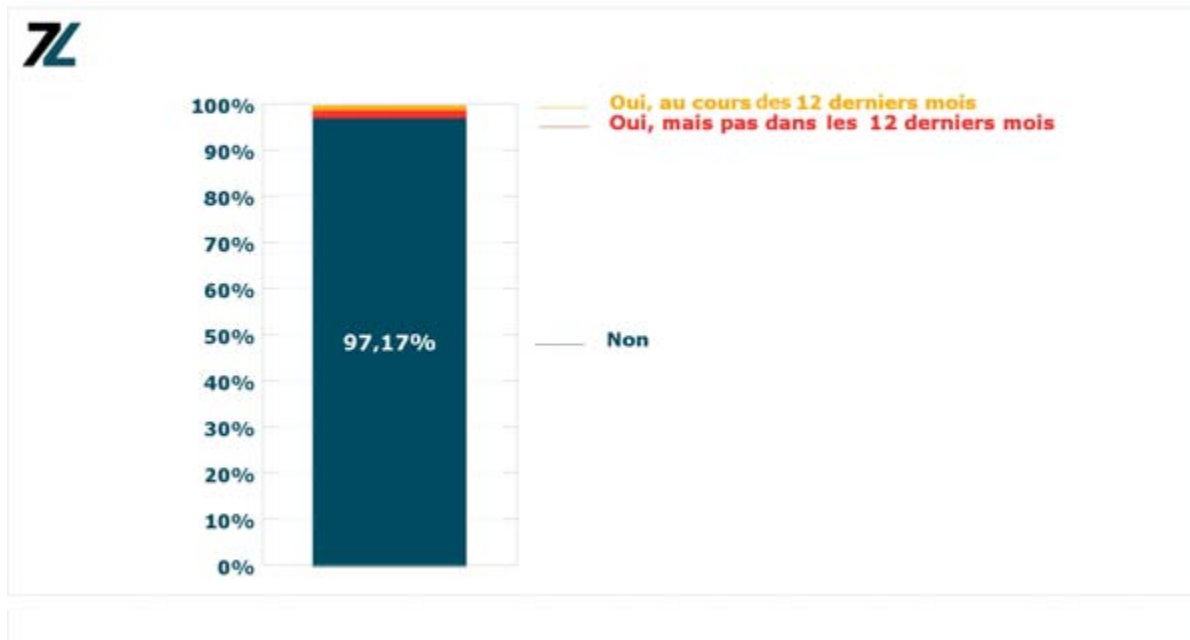


<sup>35</sup> p= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data.

*Inquiétude des autres*

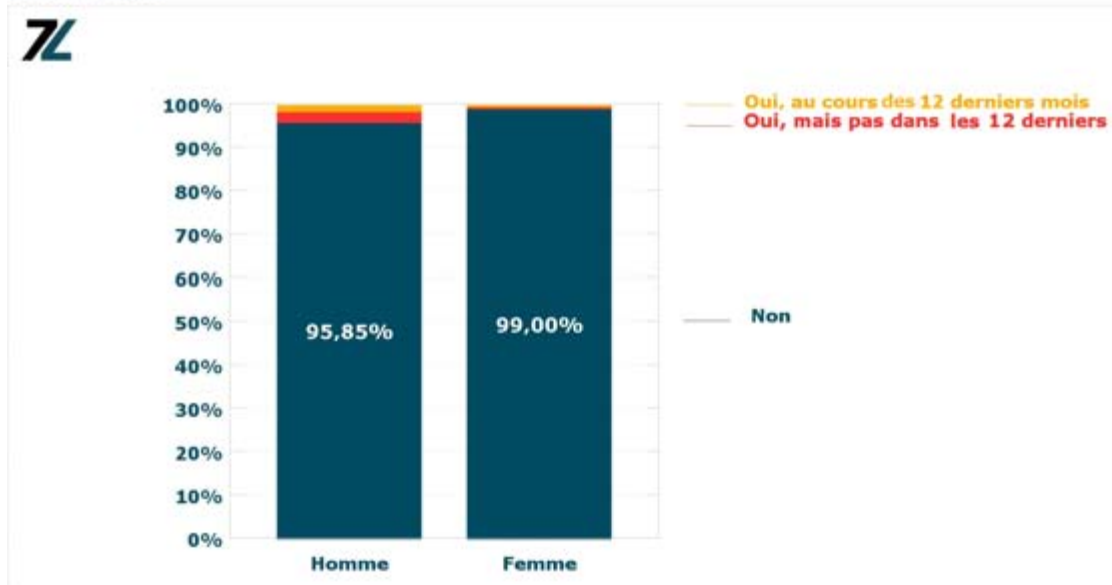
Chez 97,17 % des salariés, jamais personne ne s'est soucié de leur consommation d'alcool et ni ne leur a conseillé de réduire celle-ci. Chez 1,68 %, des inquiétudes ont été partagées, mais pas au cours de ces 12 derniers mois. Par contre, pour 1,10 % des personnes interrogées, cela fut le cas ces derniers 12 mois.

**Un proche, un ami, un médecin ou un professionnel de la santé s'est-il déjà inquiété de votre consommation d'alcool ou vous a-t-il déjà conseillé de réduire celle-ci?**



D'avantage d'hommes (4,15 %) que de femmes (1 %) ont reçu le conseil de diminuer leur consommation d'alcool ou ont eu droit à des expressions d'inquiétude de leurs proches ou professionnels de la santé liées à leur consommation d'alcool<sup>36</sup>.

**Un proche, un ami, un médecin ou un professionnel de la santé s'est-il déjà inquiété de votre consommation d'alcool ou vous a-t-il déjà conseillé de réduire celle-ci?**  
Selon le sexe



<sup>36</sup> p= 0,000 via Fisher Exact Test for Count Data.

## B. Qu'est-ce qui influence la consommation abusive d'alcool ?

Dans ce chapitre, nous tentons de connaître le lien entre la consommation abusive d'alcool et les caractéristiques des employeurs et des salariés.

Pour l'analyse de ces liens, la variable dépendante « consommation d'alcool » a été divisée en consommation d'alcool sûre et abusive<sup>37</sup>. Une première analyse démontre que plus d'1 salarié sur 10 (13,13 %) consomme de l'alcool de manière abusive.

Les caractéristiques qui influencent la consommation abusive d'alcool sont l'âge, le sexe et le statut. Il existe également un lien entre le fait d'exercer ou non une fonction de sécurité<sup>38</sup> et la consommation abusive d'alcool. Toutefois, ce dernier lien est inexistant lorsqu'on contrôle le sexe, l'âge, le statut et le secteur. Aussi le lien entre le secteur et la consommation abusive d'alcool n'est plus significatif lorsqu'on contrôle le sexe, l'âge, le statut et la fonction de sécurité. Nous n'avons pas constaté de relation entre la région et la taille de l'entreprise et la consommation abusive d'alcool<sup>39</sup>. Par conséquent, le degré de consommation d'alcool est similaire en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. Peu importe si le salarié est actif dans une grande ou une petite entreprise.

Le fait d'exercer ou pas une fonction de sécurité démontre 4 effets d'interaction sur la consommation abusive d'alcool : avec le sexe, avec le sexe et le statut, avec l'âge, et avec le secteur. Ces effets se maintiennent lorsqu'on contrôle le sexe, l'âge et le statut.

---

<sup>37</sup> Les catégories « consommation à risque », « consommation nocive » et « risque de dépendance » ont été rassemblées pour faire partie de la catégorie globale « consommation abusive d'alcool ». Les catégories « abstinence totale » et « consommation modérée » forment ensemble la catégorie « consommation sûre ».

<sup>38</sup> Fonction de sécurité = utilisation de véhicules motorisés, machines ou armes pouvant porter atteinte à la sécurité et à la santé de tierces personnes, par ex. un conducteur de camions.

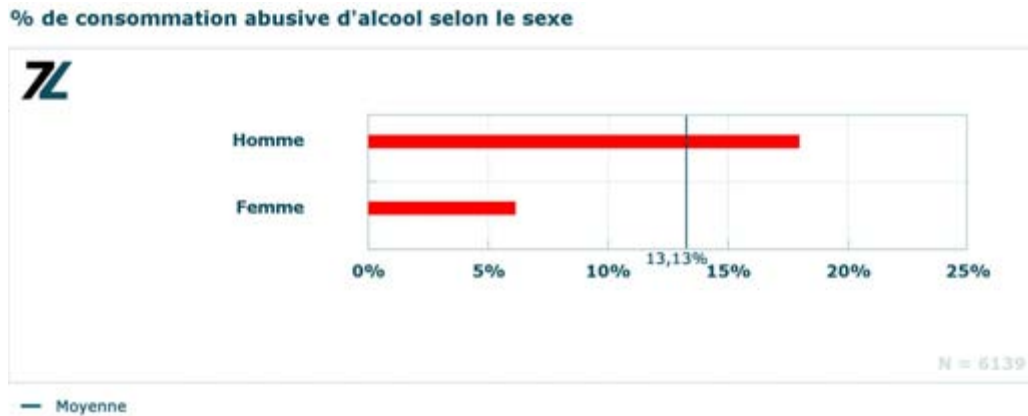
<sup>39</sup> Des analyses sur base des tableaux croisés avec le test  $\chi^2$  (Pearson Chi-carré) et de l'association partielle au sein du loglinear modelling. Cette association partielle prévoit une épuration pour les variables socio-démographiques qui ont une influence sur la consommation abusive d'alcool selon le test chi-carré, notamment sexe, âge, statut, fonction de sécurité ou non et secteur. Cependant, les taux et les graphiques concernés traitent des données non épurées. Sauf pour les effets d'interaction, nous ne montrons que des différences significatives dans les graphiques. De là, le groupement de certaines catégories. Les analyses de signification des différences entre des catégories des variables sociodémographiques ont eu lieu sur base de l'analyse de Pearson Chi-carré et du Fisher Exact Test for Count Data. Les liens et les différences sont considérés comme étant significatifs à partir de  $p < 0,05$ .



## Sexe

Il y a sensiblement plus d'hommes (17,96 %) qui consomment de l'alcool de manière abusive que de femmes (6,14 %).

Cette différence significative entre hommes et femmes se confirme tant au sein du groupe des ouvriers que des employés. Cela s'applique à chaque catégorie d'âge, tant pour les salariés avec fonction de sécurité que sans, et pour chacun des 3 groupements de secteurs définis.



### Interaction entre sexe et fonction de sécurité<sup>40</sup>

Le graphique suivant confirme la différence significative entre hommes et femmes en ce qui concerne la consommation abusive d'alcool, tant pour les salariés avec que sans fonction de sécurité. A côté de cela, il semblerait que les femmes ayant une fonction de sécurité présentent sensiblement plus de consommation abusive d'alcool (9,14 %) que celles qui n'exercent pas de fonction de sécurité (5,97 %). Pour les hommes, nous n'avons pas constaté de différence entre le fait d'exercer ou pas une fonction de sécurité.



<sup>40</sup> Fonction de sécurité = utilisation de véhicules motorisés, machines ou armes pouvant porter atteinte à la sécurité et à la santé de tierces personnes, par ex. un conducteur de camions.

## Statut

16,82 % des ouvriers témoignent d'une consommation abusive d'alcool. C'est sensiblement plus que chez les employés et cadres<sup>41</sup>, dont seulement 1 personne sur 10 (10,15 %) présente une consommation abusive d'alcool.

Cette différence significative entre ouvriers et employés se confirme tant au sein du groupe d'hommes que de femmes. Cela s'applique à chaque catégorie d'âge, tant pour les salariés avec ou sans fonction de sécurité et pour chacune des 3 catégories de secteurs définies.



<sup>41</sup> Les employés et les cadres ne présentent pas de différences significatives pour ce qui est de la consommation abusive d'alcool. C'est pour cette raison que ces deux catégories ont été rassemblées dans la catégorie globale "employé ».

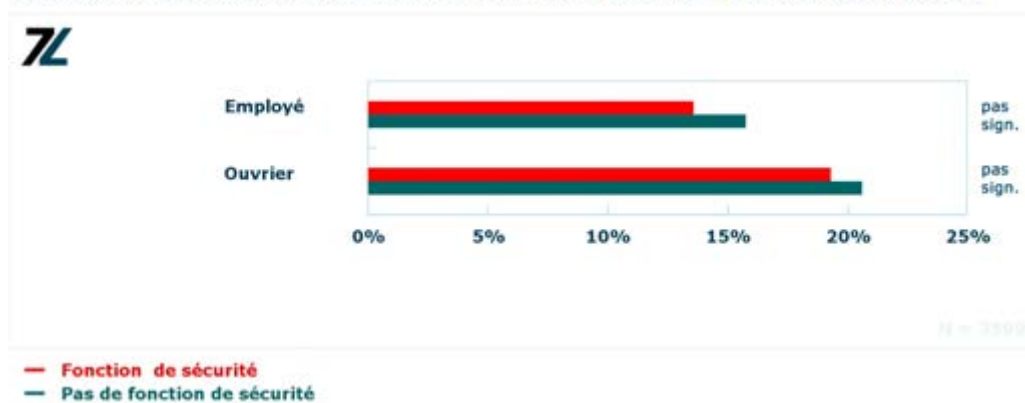
## Interaction entre sexe, statut et fonction de sécurité

Le fait que les femmes présentent moins de consommation abusive d'alcool n'est vérifiable que pour les employées et ouvrières qui n'exercent pas de fonction de sécurité (cf. 2<sup>e</sup> graphique de cette page). Le groupe d'ouvrières ayant une fonction de sécurité compte autant de salariées avec une consommation abusive d'alcool que les salariés masculins, indépendamment de leur statut ou fonction.

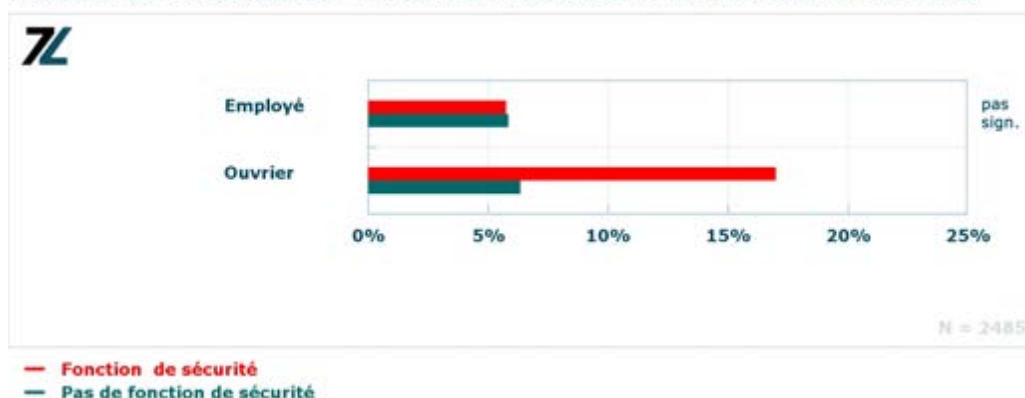
La tendance que les ouvriers témoignent plus que les employés d'une consommation abusive d'alcool ne s'applique pas aux femmes n'exerçant pas de fonction de sécurité. Dans ce groupe, la différence entre ouvriers et employés n'est pas significative.

La différence entre le fait d'exercer une fonction de sécurité ou non n'est significative que pour les ouvrières. Parmi celles-ci, celles qui occupent une fonction de sécurité comptent 16,98 % de consommatrices abusives d'alcool. Parmi les ouvrières sans fonction de sécurité, nous comptons seulement 6,34 % de consommatrices abusives d'alcool.

Hommes: % de consommation abusive d'alcool selon la fonction de sécurité et le statut



Femmes: % de consommation abusive d'alcool selon la fonction de sécurité et le statut



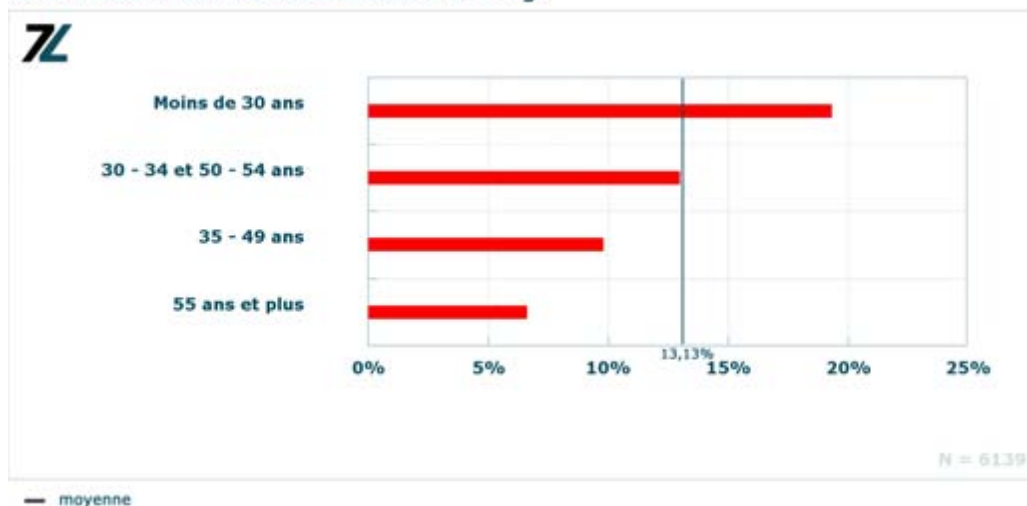
Le comportement des salariés de sexe féminin avec une fonction de sécurité pourrait s'expliquer à l'aide de la "théorie des divergences sociales" de la sociologie selon laquelle on s'attend à ce que les femmes adaptent leur comportement à celui des hommes parce qu'elles sont en minorité dans le groupe des ouvriers ayant une fonction de sécurité. Notre échantillon compte effectivement seulement 5 % de femmes pour 95 % d'hommes parmi les ouvriers ayant une fonction de sécurité. Si l'on ne prend pas en considération le statut, notre échantillon compte 11 % de femmes pour 89 % d'hommes avec une fonction de sécurité. Globalement aussi (indépendamment du statut), les femmes sont donc en minorité dans cette fonction, ce qui explique l'effet d'interaction dont nous avons déjà parlé entre le sexe et la fonction de sécurité. Selon cette déclaration, la consommation abusive d'alcool n'a donc – tout comme pour les analyses précédentes dans ce white paper – rien à voir avec le fait ou non d'exercer une fonction de sécurité. Selon ces données, les salariés exerçant une fonction de sécurité ne témoignent donc ni de moins, ni de plus de sens des responsabilités en ce qui concerne la consommation d'alcool.

## Age

On retrouve la majorité des salariés consommant de l'alcool de manière abusive chez les jeunes employés (moins de 30 ans). Chez ces salariés, presque 1 personne sur 5 (19,31 %) consomme abusivement de l'alcool. Les personnes âgées de plus de 55 ans comptent le moins de salariés consommant de l'alcool de manière abusive (6,62 %). Entre ces deux extrémités se situent les catégories d'âge 35 à 49 ans et 30 à 34 ans combinées à celle des 50 à 54 ans.<sup>42</sup> Des salariés appartenant au premier groupe, 9,80 % sont consommateurs abusifs d'alcool. Des salariés appartenant au dernier groupe d'âge, 12,99 % consomment de l'alcool de manière abusive. Il est intéressant de constater que la consommation abusive d'alcool de ces 4 groupes diffère sensiblement.

La consommation abusive d'alcool diminue donc en fonction de l'âge, à l'exception des salariés âgés de 50 à 54 ans. Ils connaissent une consommation d'alcool semblable au groupe de 30 à 34 ans. Ce lien entre âge et consommation abusive d'alcool se confirme tant au sein du groupe d'hommes que de femmes. C'est également d'application pour les ouvriers et les employés, tant pour les salariés avec que sans fonction de sécurité et pour chacun des 3 groupes de secteurs définis.

% de consommation abusive d'alcool selon l'âge



<sup>42</sup> Ces deux catégories d'âge ne diffèrent pas de manière significative pour ce qui est de la consommation abusive d'alcool.

## Interaction entre âge et fonction de sécurité

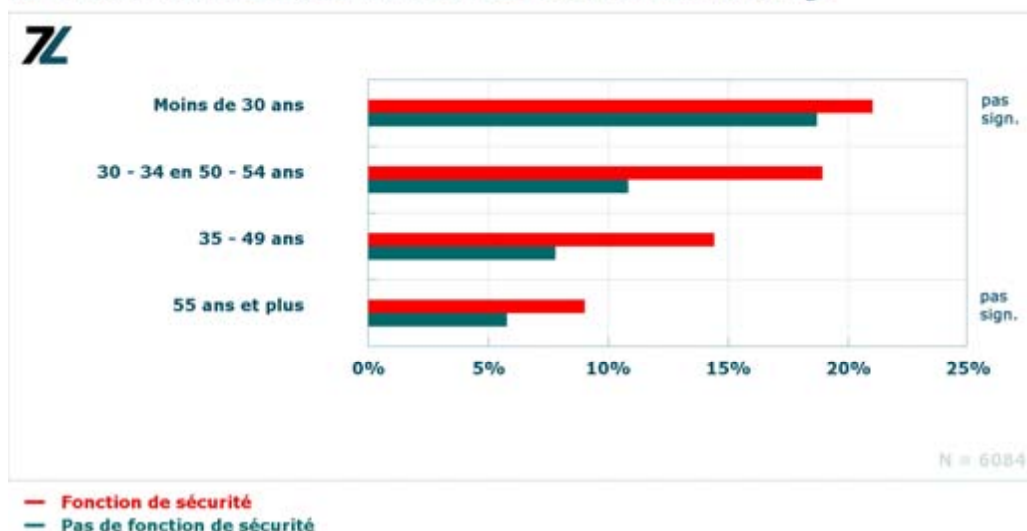
L'effet de l'âge sur la consommation abusive d'alcool est le plus présent chez les salariés n'exerçant pas de fonction de sécurité.

Pour les salariés n'exerçant pas de fonction de sécurité, il existe une différence significative entre les jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans (18,69 %) et les salariés de 30 à 34 ans et de 50 à 54 ans (10,83 %). D'ailleurs, ce dernier groupe atteint un taux de consommation abusif d'alcool significativement plus élevé que le groupe de salariés âgés de 35 à 49 ans (7,80 %). Pour terminer, le groupe de salariés le plus âgé (55 ans et plus ; 5,78 %) ne diffère pas significativement du précédent.

Pour les salariés exerçant une fonction de sécurité, les jeunes jusqu'à l'âge de 30 ans (21,01 %) diffèrent du groupe de salariés âgés de 35 à 49 ans (14,41 %) et du groupe de salariés le plus âgé (55 ans et plus ; 9,02 %). Ce groupe diffère à son tour aussi des salariés âgés de 30 à 34 ans et de 50 à 54 ans (18,92 %).

Globalement, le fait d'exercer ou pas une fonction de sécurité ne présente pas de lien avec la consommation abusive d'alcool. Par contre, il en présente un au sein du groupe de salariés âgés de 30 à 54 ans. Pour les salariés les plus jeunes et les plus âgés qui encourent respectivement le plus et le moins de risques de consommer abusivement de l'alcool, peu importe le fait qu'ils exercent une fonction de sécurité ou non. Pour le groupe intermédiaire, par contre, cela a une importance. Au sein du groupe de salariés âgés de 30 à 34 ans et de 50 à 54 ans, les taux de consommation abusive d'alcool atteignent 18,92 % pour les salariés avec fonction de sécurité et 10,83 % pour les salariés sans fonction de sécurité. Pour les salariés âgés de 35 à 49 ans, ces pourcentages s'élèvent respectivement à 14,41 % et à 7,80 %.

% de consommation abusive d'alcool selon la fonction de sécurité et l'âge





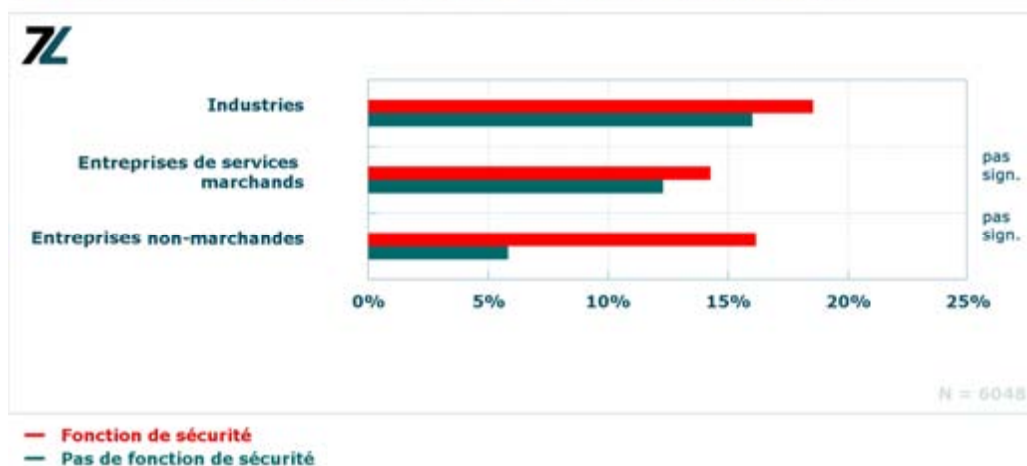
## Interaction entre secteur et fonction de sécurité

Bien que, ni le secteur, ni la fonction de sécurité ne soient liés à la consommation abusive d'alcool lors du contrôle pour les autres caractéristiques des salariés et des employeurs, nous constatons cependant un effet d'interaction entre ces deux variables sur la consommation abusive d'alcool.

Alors que les différences par rapport à la consommation abusive d'alcool entre les trois catégories de secteurs<sup>43</sup> ne sont pas significatives pour les salariés exerçant une fonction de sécurité, elles le sont pour les salariés n'exerçant pas de fonction de sécurité. Cela s'applique donc également à la majorité des salariés belges (74 % déclare ne pas exercer de fonction de sécurité). Le secteur industriel compte 16 % de consommateurs abusifs d'alcool, par rapport à 12,28 % dans le secteur des services marchands et 5,83 % dans le secteur des services non marchands.

La différence entre le fait d'exercer une fonction de sécurité ou non n'est significative que dans le secteur des services non marchands : 16,15 % de consommation abusive d'alcool parmi les salariés exerçant une fonction de sécurité par rapport à 5,83 % chez les salariés n'exerçant pas de fonction de sécurité.

% de consommation abusive d'alcool selon la fonction de sécurité et le secteur



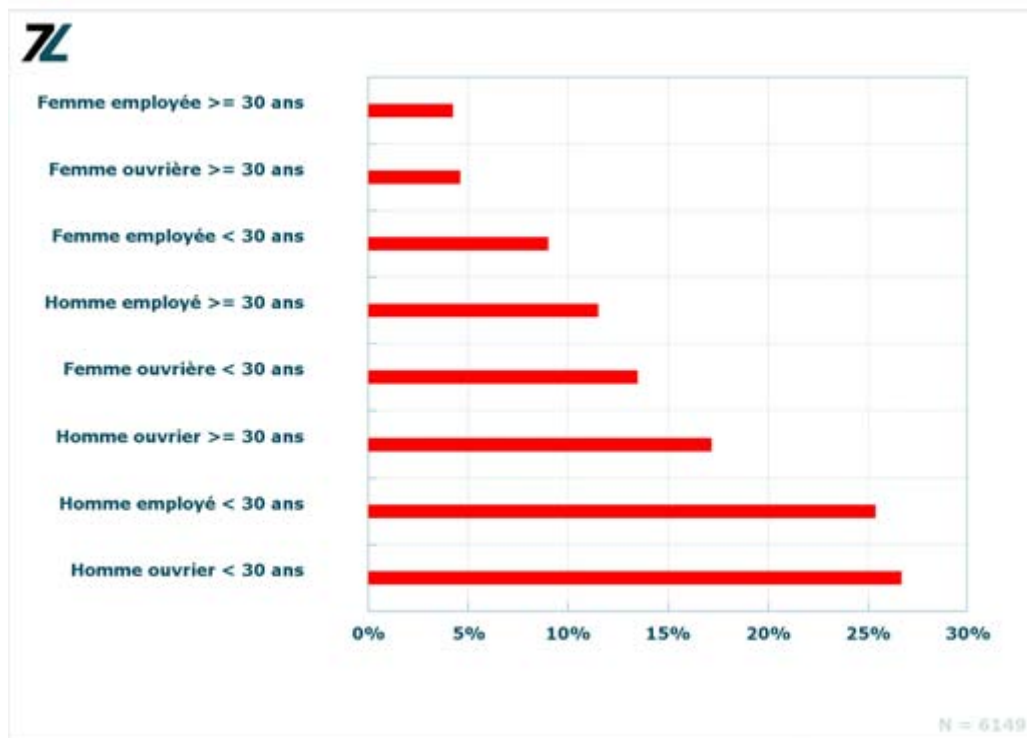
<sup>43</sup> Cette subdivision en secteurs correspond à la terminologie suivante :

1. Industrie : secteur primaire et secondaire par ex. construction, énergie, agriculture, secteur du métal
2. Prestation de services marchands : secteur tertiaire, par ex. immobilier, transport, horeca, télécommunication, etc.
3. Prestation de services non marchands : secteur quaternaire par ex. éducation, soins de santé, culture

## Consommation abusive d'alcool en fonction du sexe, du statut et de l'âge

Lorsque nous joignons les 3 variables ayant une influence sur la consommation d'alcool, nous constatons qu'il existe une différence significative entre les 8 groupes définis. Ce qui est remarquable, c'est la comparaison entre les 2 extrémités : on constate la plus petite part des salariés consommant abusivement de l'alcool (4,24 %) chez les employées âgées de 30 ans ou plus. On retrouve la majorité des salariés consommant abusivement de l'alcool (26,65 %) chez les ouvriers âgés de moins de 30 ans.

% de consommation abusive d'alcool selon le sexe, le statut et l'âge

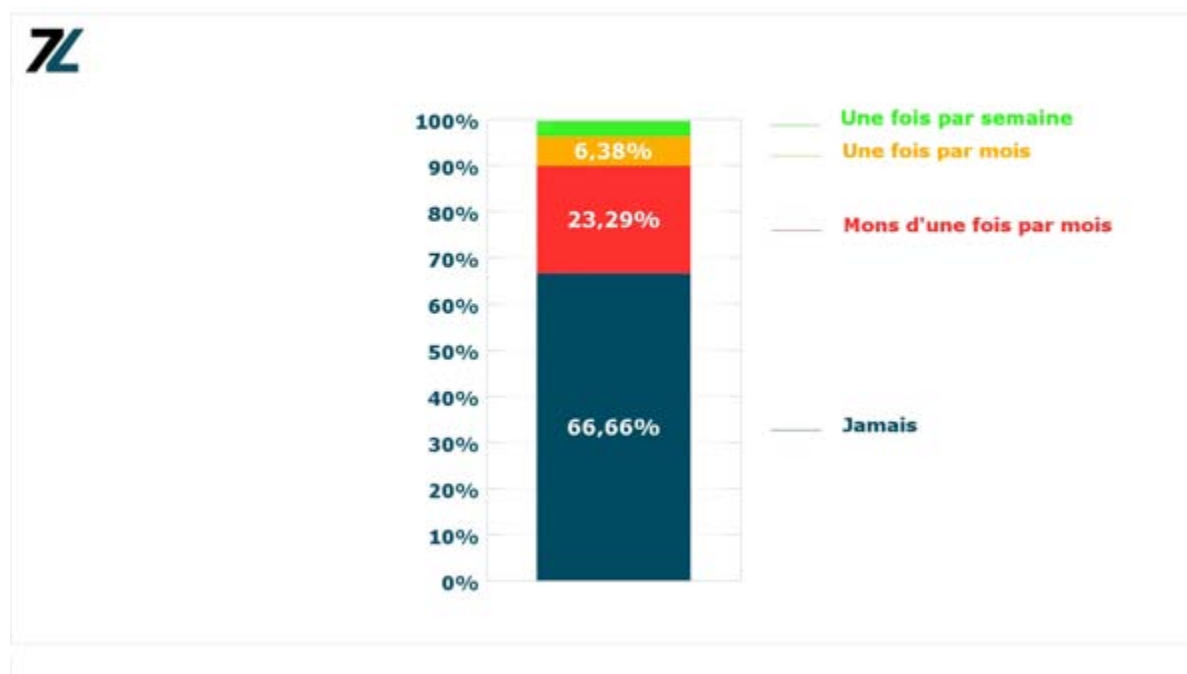


## C. Conduire sous influence

### Résultats globaux

66,66 % des salariés n'ont pas conduit leur voiture après avoir consommé plus de 2 boissons standard au cours des 12 derniers mois. Cela implique qu'1 salarié sur 3 l'a fait, 23,29 % moins que mensuellement, 6,38 % mensuellement, 3,35 % hebdomadairement et 0,32 % quotidiennement ou presque. 1 salarié sur 10 (10,05 %) a donc au moins roulé une fois par mois sous l'influence de l'alcool au cours de ces 12 derniers mois. Il s'agit d'un taux élevé si l'on considère une sous-estimation du taux de réponse attendu due au biais de désirabilité sociale.

**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, avez-vous pris le volant après avoir bu plus de deux boissons standards?**



### Qu'est-ce qui a un impact sur la conduite sous influence ?

Pour l'analyse du lien entre la conduite sous influence et les caractéristiques de l'employeur et du salarié, la variable 'conduite sous influence' a été divisée en deux<sup>44</sup>. De cette manière, nous comparons les salariés n'ayant jamais roulé sous influence ces 12 derniers mois à ceux ayant roulé au moins une fois sous influence au cours de ces 12 derniers mois. Une première analyse démontre que 33,4 % des salariés belges ont au moins une fois roulé sous influence, ce qui équivaut à 1 personne sur 3.

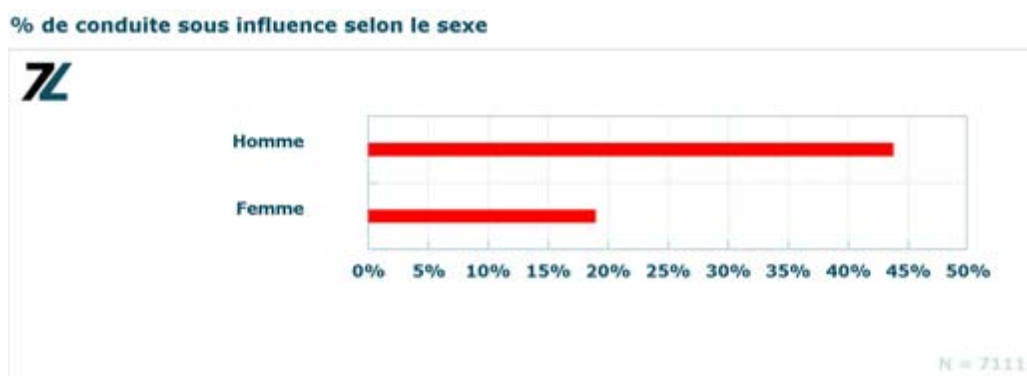
<sup>44</sup> Les 4 possibilités de réponses où il est question de conduite sous influence au moins une fois ('moins que mensuellement', 'mensuellement', 'hebdomadairement', 'quotidiennement ou presque') ont été rassemblées en une catégorie 'au moins une fois'.

Les variables sexe, âge, statut et région ont un effet sur le fait de rouler sous influence ou non. L'étude a permis de constater que chacune de ces variables prises séparément, et donc indépendamment des autres variables, entraîne une hausse considérable du risque de la conduite sous influence pour certaines catégories, notamment les femmes, les salariés âgés de 25 ans et plus, les cadres et les salariés actifs à Bruxelles. L'effet du secteur d'activité disparaît lorsqu'on contrôle pour le sexe, l'âge, le statut et la région. La taille de l'entreprise n'a pas d'effet sur le fait de rouler sous influence ou non<sup>45</sup>.

### Sexe

43,76 % des hommes ont roulé sous influence au moins une fois dans le courant des 12 derniers mois. C'est sensiblement plus que chez les femmes. Seules 18,96 % des femmes ont roulé au moins une fois sous influence au courant des 12 derniers mois. Attention: ce dernier taux ne doit absolument pas être négligé. Cela signifie que près d'1 femme sur 5 a au moins roulé une fois sous influence au cours des 12 derniers mois.

Cette différence significative entre hommes et femmes s'applique à chaque catégorie d'âge, aux ouvriers, employés et cadres, tant pour les salariés actifs à Bruxelles, en Flandre qu'en Wallonie et pour chacune des 3 catégories de secteurs définies.

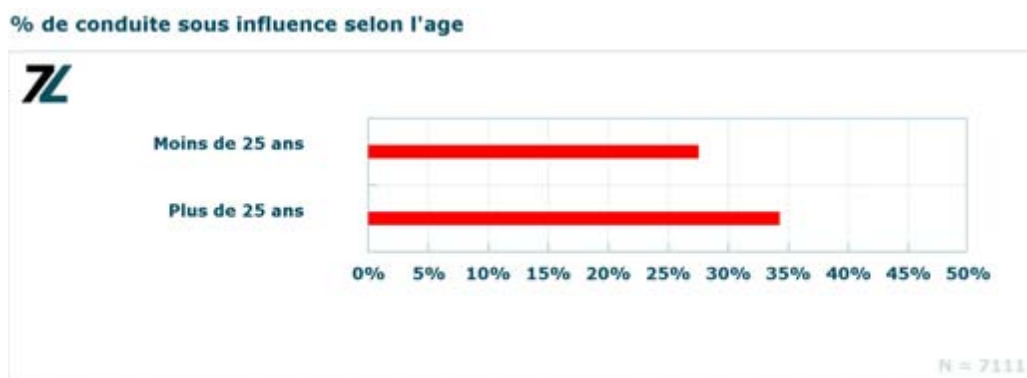


<sup>45</sup> Des analyses sur base des tableaux croisés avec le test  $\chi^2$  (Pearson Chi-carré) et de l'association partielle au sein du loglinear modelling. Cette association partielle prévoit une épuration pour les variables sociodémographiques qui ont une influence sur le fait de conduire sous influence ou non selon le test  $\chi^2$ , notamment sexe, âge, secteur et région de l'emploi. Cependant, les taux et les graphiques concernés traitent des données non épurées. Nous ne montrons que des différences significatives dans les graphiques. De là le groupement de certaines catégories. Les analyses de signification des différences entre catégories des variables sociodémographiques ont eu lieu sur base de l'analyse de Pearson Chi-carré et du Fisher Exact Test for Count Data. Les liens et les différences sont considérés comme étant significatifs à partir de  $p < 0,05$ .

### Age

Le taux « conduite sous influence » est le plus bas chez les jeunes salariés (moins de 25 ans). Dans ce groupe, un peu plus d'1 personne sur 4 (27,53 %) a roulé sous influence au moins une fois au cours de ces 12 derniers mois. L'analyse a démontré que c'est sensiblement moins le cas que pour les salariés âgés de 25 ans et plus. Dans ce groupe, un peu plus d'1 personne sur 3 (34,27 %) a roulé au moins une fois sous influence au cours des 12 derniers mois.

Cette différence significative entre deux catégories d'âge s'applique à chaque sexe, aux ouvriers, employés et cadres, tant pour les salariés actifs à Bruxelles, en Flandre qu'en Wallonie et pour chacune des 3 catégories de secteurs définies.



### Statut

Plus de la moitié des cadres conduisent de temps en temps sous influence (56 %) par rapport à un tiers des ouvriers et employés (32 %). Les ouvriers et les employés ne diffèrent pas sensiblement les uns des autres.

Cette différence significative entre les cadres et les deux autres statuts s'applique à chaque sexe, aux deux catégories d'âge, tant pour les salariés actifs à Bruxelles, en Flandre qu'en Wallonie et pour chacune des 3 catégories de secteurs définies.



### Région

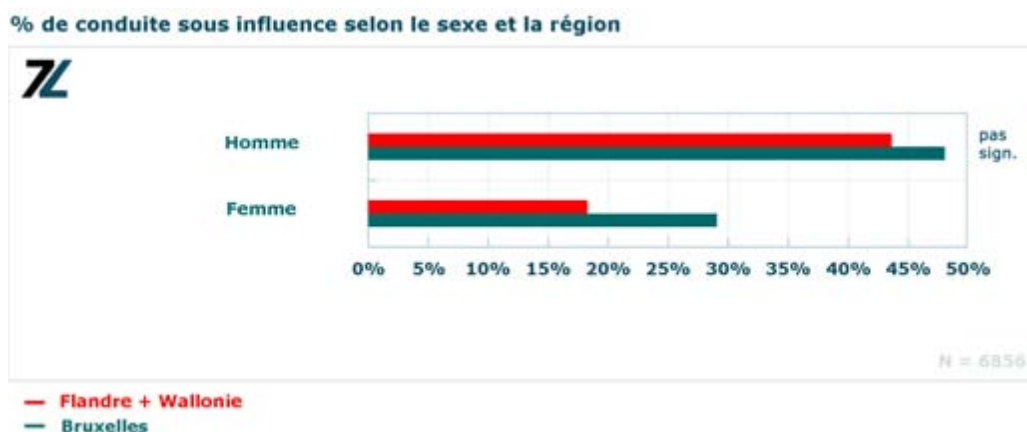
39,44 % des salariés actifs à Bruxelles ont conduit sous influence au moins une fois dans le courant des 12 derniers mois. C'est considérablement plus que les salariés travaillant en Flandre ou en Wallonie. Dans ces 2 régions (qui ne sont pas sensiblement différentes), 32,79 % ont roulé sous influence au moins une fois dans le courant des 12 derniers mois.

Cette différence significative entre Bruxelles et les deux autres régions s'applique à chaque sexe, aux deux catégories d'âge, aux ouvriers, employés et cadres, et à chacune des 3 catégories de secteurs définies.



*Interaction entre sexe et région*

Les 2 effets principaux du sexe et de la région sont confirmés dans ce graphique (hommes plus que femmes, et Bruxelles plus que Flandre et Wallonie). Ces effets principaux sont cependant nuancés par l'interaction significative entre les deux variables. L'effet de la région est seulement présent chez les femmes alors qu'il n'existe pas de différence significative entre hommes travaillant à Bruxelles et hommes travaillant en Flandre ou en Wallonie, cette différence existe chez les femmes : 29,05 % des femmes travaillant à Bruxelles ont conduit sous influence au cours des 12 derniers mois. C'est considérablement plus que les femmes travaillant en Flandre ou en Wallonie. De ces femmes, 18,28 % ont roulé sous influence dans le courant des 12 derniers mois.





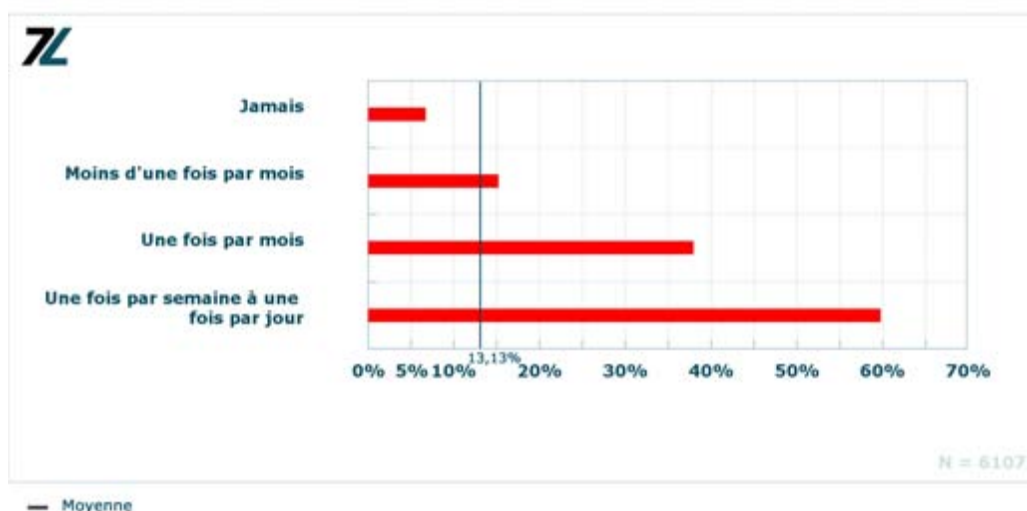
## Lien entre la conduite sous influence et la consommation abusive d'alcool

(« Consommation abusive d'alcool » comme définie dans le questionnaire AUDIT)

Plus on roule sous influence, plus il est probable qu'on consomme de l'alcool de manière abusive<sup>46</sup>. Parmi les salariés ne roulant jamais sous influence, 6,70 % consomment de l'alcool de manière abusive. Parmi les salariés roulant moins que mensuellement sous influence, 15,20 % consomment de l'alcool de manière abusive. En ce qui concerne les salariés roulant mensuellement sous influence, 37,94 % consomment abusivement de l'alcool. Enfin, parmi les salariés roulant sous influence de manière hebdomadaire ou quotidienne, une large majorité consomme de l'alcool de manière abusive, notamment 59,75 %.

Ce lien significatif entre la conduite sous influence et la consommation abusive d'alcool se confirme tant au sein du groupe des hommes que des femmes. Cela s'applique à chaque catégorie d'âge, aux ouvriers et employés, pour les salariés avec ou sans fonction de sécurité et pour chacune des 3 catégories de secteurs définies<sup>47</sup>.

% de consommation abusive d'alcool selon la fréquence de la conduite sous influence



Le groupe de salariés dont la consommation d'alcool est abusive compte plus de gens qui ont au moins roulé une fois sous influence ces 12 derniers mois (67 %) que les salariés dont la consommation d'alcool n'est pas abusive (31 %).

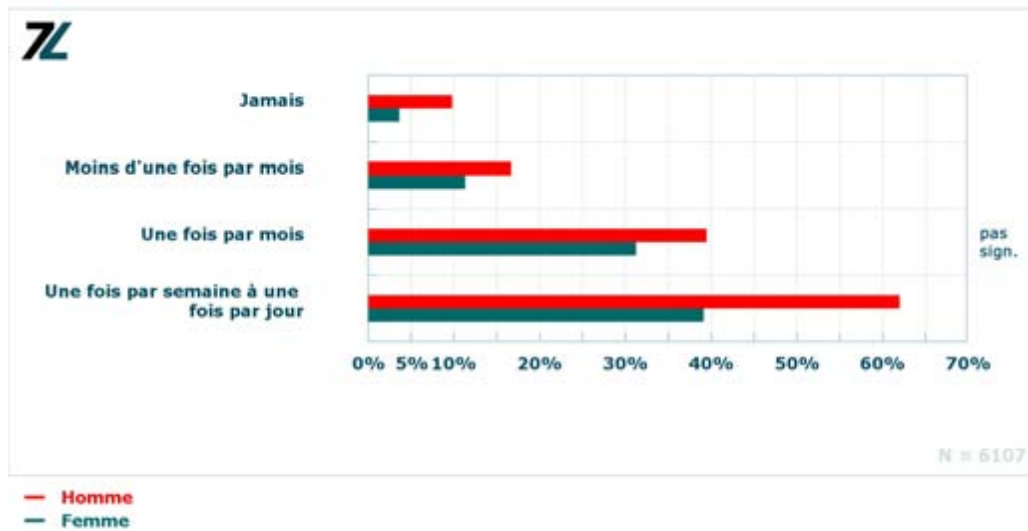
<sup>46</sup> Selon la définition de l'OMS, une personne qui consomme dans des situations peu sûres présente toujours un comportement à risque et ne peut donc être qualifiée de consommateur « sûr ». De là, la spécification « consommation abusive d'alcool selon l'AUDIT ».

<sup>47</sup> Des analyses sur base des tableaux croisés avec le test chi<sup>2</sup> (Pearson Chi-carré) et de l'association partielle au sein du loglinear modelling. Cette association partielle prévoit une épuration pour les variables sociodémographiques qui ont une influence sur la consommation abusive d'alcool selon le test chi<sup>2</sup>, notamment sexe, âge, statut, fonction de sécurité ou non et secteur. Cependant, les taux et les graphiques concernés traitent des données non épurées. Sauf pour les effets d'interaction, nous ne montrons que des différences significatives dans les graphiques. De là le groupement de certaines catégories. Les analyses de signification des différences entre des catégories des variables sociodémographiques ont eu lieu sur base de l'analyse de Pearson Chi-carré et du Fisher Exact Test for Count Data. Les liens et les différences sont considérés comme étant significatifs à partir de p<0,05.

*Effet-interaction du sexe et de la conduite sous l'influence sur une consommation abusive d'alcool*

Les hommes sont plus consommateurs abusifs d'alcool que les femmes et ceci indépendamment de leur fréquence de conduite sous influence. Seul le groupe roulant mensuellement sous influence compte un nombre aussi important d'hommes que de femmes.

% de consommation abusive d'alcool selon le sexe et la fréquence de la conduite sous influen-

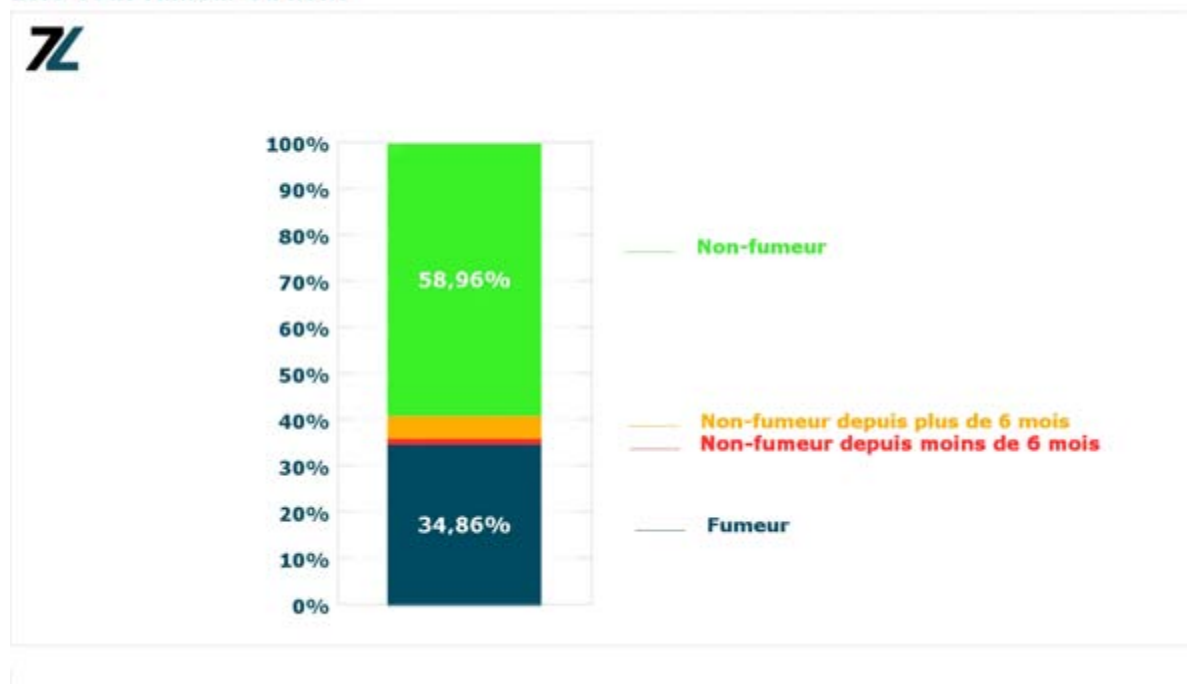


## D. Tabagisme

### Résultats globaux

Un peu plus d'1 salarié sur 3 (34,86 %) fume. 58,96 % n'a jamais fumé et 6,18 % des salariés sont ex-fumeurs. De ces ex-fumeurs, 1,28 % a arrêté il y a moins de 6 mois et 4,90 % il y a plus de 6 mois.

#### Etes-vous fumeur ou non?



Ces résultats sont semblables à ceux du white paper “La santé du salarié belge”, étude basée sur des données de 2005 : 32,81 % des salariés belges fumaient et 56,97 % n'avaient jamais fumé. Dans l'étude de 2005, le taux d'ex-fumeurs était sensiblement plus élevé<sup>48</sup> : 10,22 % avait déjà fumé dans le passé<sup>49</sup> par rapport à 6,18 % dans cette étude.

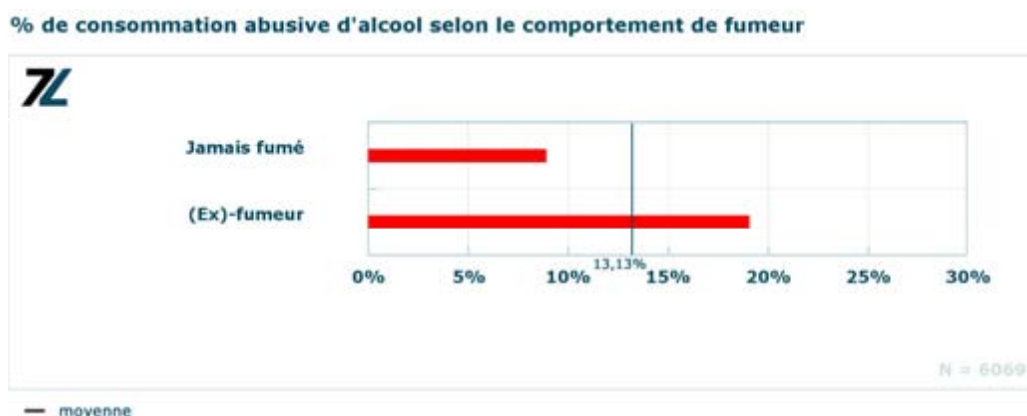
<sup>48</sup> p= 0,00 via Fisher Exact Test for Account Data

<sup>49</sup> Dans cette étude, un salarié ayant fumé « dans le passé » est un ex-fumeur depuis au mois 12 mois.

## Lien entre le tabagisme et la consommation abusive d'alcool

Les salariés qui ont jadis fumé ou qui fument toujours sont plus enclins à consommer abusivement de l'alcool (19,05 %) que les salariés qui n'ont jamais fumé (8,91 %).

Ce lien significatif entre le tabagisme et la consommation abusive d'alcool se confirme tant au sein du groupe d'hommes que de femmes. Cela s'applique à chaque catégorie d'âge, aux ouvriers et employés, pour les salariés avec ou sans fonction de sécurité, et pour chacune des 3 catégories de secteurs définies<sup>50</sup>.



<sup>50</sup> Des analyses sur base des tableaux croisés avec le test  $\chi^2$  (Pearson Chi-carré) et de l'association partielle au sein du loglinear modelling. Cette association partielle prévoit une épuration pour les variables sociodémographiques qui ont une influence sur la consommation abusive d'alcool selon le test  $\chi^2$ , notamment sexe, âge, statut, fonction de sécurité ou non et secteur. Cependant, les taux et les graphiques concernés traitent des données non épurées. Sauf pour les effets d'interaction, nous ne montrons que des différences significatives dans les graphiques. De là, le groupement de certaines catégories. Les analyses de signification des différences entre catégories des variables sociodémographiques ont eu lieu sur base de l'analyse de Pearson Chi-carré et du Fisher Exact Test for Count Data. Les liens et les différences sont considérés comme étant significatifs à partir de  $p < 0,05$ .

## **E. L'alcool sur le lieu du travail**

Dans ce chapitre, nous tentons de déterminer en quelle mesure le salarié belge peut boire de l'alcool au travail et si cette tolérance quotidienne au travail est liée à des caractéristiques de l'employeur ou du salarié.

Cette question a déjà été traitée<sup>51</sup> tant dans l'étude décrite que dans le benchmark ZebraZone 2008<sup>52</sup>. Il existe cependant une différence importante entre la question exacte dans les 2 études. Dans l'étude déjà décrite, on tente de déterminer si l'employeur met activement de l'alcool à disposition et si cela se limite à la pause de midi. Dans le benchmark ZebraZone, on tente de déterminer plus généralement la consommation d'alcool. La consommation d'alcool n'y est donc pas limitée à la pause de midi et les boissons alcoolisées peuvent tant être mises à disposition par l'employeur qu'être apportées par le salarié même. Cette divergence entre les deux questions explique la grande différence dans les résultats (voir plus loin).

Nous expliquons ci-dessous les résultats globaux des deux études afin de pouvoir ensuite vérifier le lien avec les caractéristiques des salariés et employeurs sur base de la question dans le benchmark ZebraZone.

---

<sup>51</sup> Voir échantillon 1 comme décrit au chapitre 4.

<sup>52</sup> Voir échantillon 2 comme décrit au chapitre 4.

## Résultats globaux

### Disponibilité de l'alcool pendant la pause de midi

Près de 9 salariés sur 10 (87,41 %) affirment que leur employeur n'a pas mis d'alcool à leur disposition lors de la pause de midi lors de ces 12 derniers mois. Un peu plus d'1 salarié sur 10 (11,03 %), déclarent que la consommation d'alcool au sein de leur entreprise n'est permise que lors d'occasions spéciales et pour 1,56 % cela l'est au quotidien.

**Combien de fois, au cours des 12 derniers mois, votre employeur a-t-il mis de l'alcool à disposition pendant la pause de midi?**



Le fait de mettre de l'alcool à disposition ou non pendant la pause de midi ne démontre aucun lien avec la consommation abusive d'alcool<sup>53</sup>. Le fait, pour un employeur, de ne pas ou peu mettre d'alcool à disposition de ses salariés n'a donc pas d'influence sur le degré de consommation abusive d'alcool.

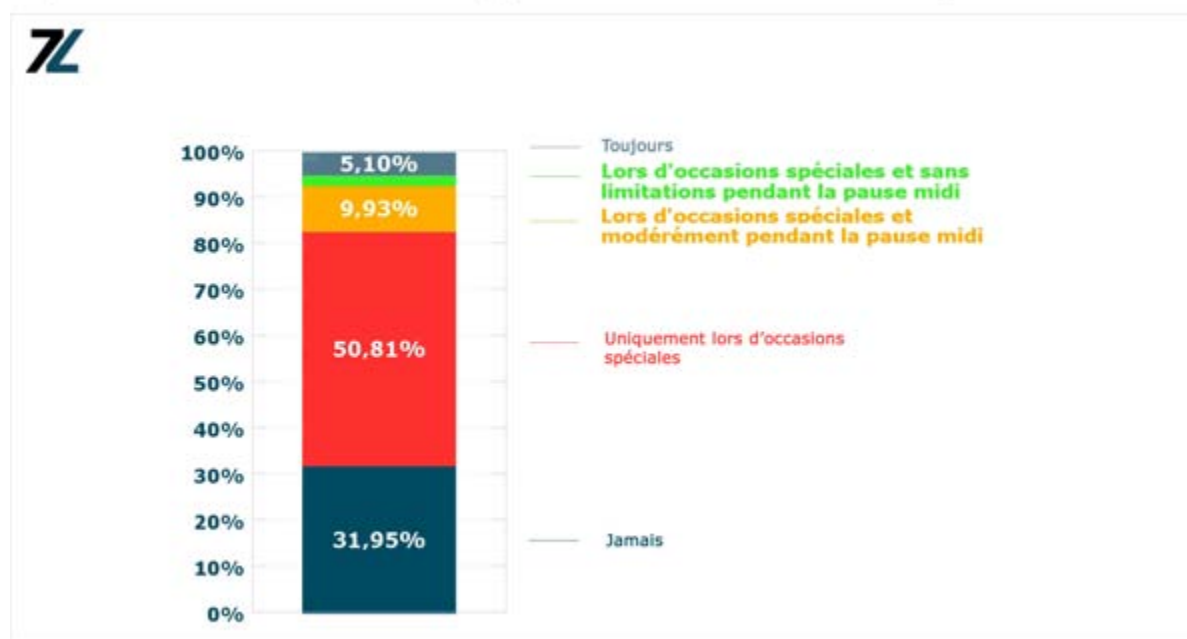
<sup>53</sup> Des analyses sur base des tableaux croisés avec le test  $\chi^2$  (Pearson Chi-carré) et de l'association partielle au sein du loglinear modelling. Cette association partielle prévoit une épuration pour les variables sociodémographiques qui ont une influence sur la consommation abusive d'alcool selon le test  $\chi^2$ , notamment sexe, âge, statut, fonction de sécurité ou non et secteur.

### Tolérance de l'alcool sur le lieu du travail

La question à laquelle les répondants furent soumis dans le Benchmark ZebraZone était la suivante : "A quelle occasion êtes-vous autorisé(e) à boire de l'alcool dans votre organisation ?" Les salariés pouvaient répondre « toujours », « lors d'occasions spéciales et sans limitations pendant la pause de midi », « lors d'occasions spéciales et modérément pendant la pause de midi », « uniquement lors d'occasions spéciales (fêtes de personnel, verre d'adieu, etc.) » ou « jamais ». Veuillez remarquer qu'ils ne pouvaient cocher qu'une seule réponse.

Les résultats démontrent que près d'1 salarié sur 3 (31,95 %) ne peut jamais boire d'alcool dans l'organisation. Environ la moitié (50,81 %) des salariés prétendent seulement pouvoir boire de l'alcool lors d'occasions spéciales telles qu'une fête du personnel, un drink de départ, etc. Près d'1 salarié sur 10 (9,93 %) est autorisé à boire de l'alcool lors d'occasions spéciales et de manière limitée lors des pauses de midi. 2,21 % peut boire de l'alcool lors d'occasions spéciales et de manière illimitée pendant les pauses de midi. Pour finir, 5,10 % peut toujours boire de l'alcool dans l'organisation.

#### A quelle occasion êtes-vous autorisé(e) à boire de l'alcool dans votre organisation?



## **Qu'est-ce qui influence la tolérance de l'alcool sur le lieu du travail ?**

Pour l'analyse du lien entre la tolérance de l'alcool au travail et les caractéristiques de l'employeur et du salarié, la variable dépendante « tolérance de l'alcool » a été divisée en 2 parties<sup>54</sup>. Les résultats démontrent que 17,24 % des salariés peuvent quotidiennement boire de l'alcool sur le lieu du travail.

Le statut du salarié, le type d'entreprise (privée/publique) et la région d'emploi ont un effet sur la tolérance de l'alcool sur le lieu du travail. Chacun de ces liens se maintient lorsqu'on contrôle pour les autres caractéristiques ayant de l'influence sur la tolérance d'alcool au travail, notamment statut, type d'entreprise et région. Le sexe et l'âge du salarié et la taille de l'entreprise ne démontrent pas de lien avec la tolérance quotidienne ou non d'alcool au travail<sup>55</sup>. Selon ces données, les grandes et les petites entreprises ne sont pas différentes pour ce qui est de leur tolérance par rapport à l'alcool sur le lieu du travail.

---

<sup>54</sup> Les deux catégories de réponses où il est question de boire de l'alcool « pas tous les jours » (« jamais » et « seulement lors d'occasions spéciales ») ont été rassemblées pour former la catégorie « pas quotidiennement ». Les 3 possibilités de réponses où on peut boire de l'alcool « au moins tous les jours » (« lors d'occasions spéciales et limité pendant les heures de table », « lors d'occasions spéciales et de manière illimitée pendant les heures de table » et « toujours ») ont été rassemblées pour former une catégorie « quotidiennement ».

<sup>55</sup> Des analyses sur base des tableaux croisés avec le test  $\chi^2$  (Pearson Chi-carré) et de l'association partielle au sein du loglinear modelling. Cette association partielle prévoit une épuration pour les variables sociodémographiques qui ont une influence sur la disponibilité journalière ou non d'alcool au travail selon le test  $\chi^2$ , notamment statut, secteur et province de l'emploi. Cependant, les taux et les graphiques concernés traitent des données non épurées. Nous ne montrons que des différences significatives dans les graphiques. De là le groupement de certaines catégories. Les analyses de signification des différences entre catégories des variables sociodémographiques ont eu lieu sur base de l'analyse de Pearson Chi-carré et du Fisher Exact Test for Count Data. Les liens et les différences sont considérés comme étant significatifs à partir de  $p < 0,05$ .

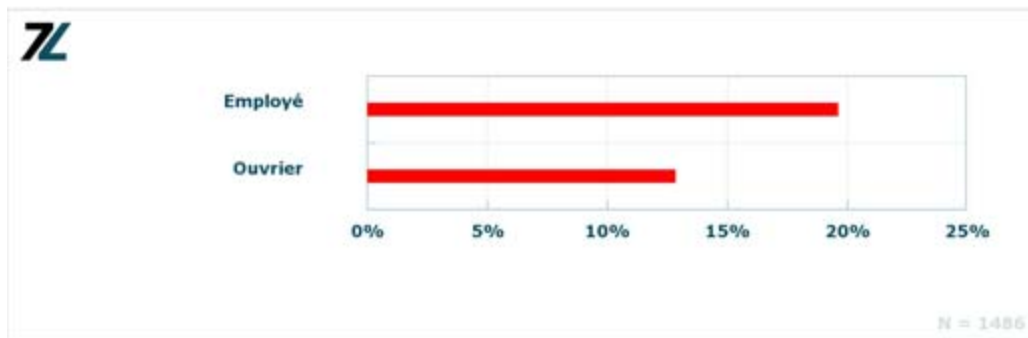


*Statut*

La tolérance quant à la consommation d'alcool au travail est supérieure pour les employés que pour les ouvriers. 19,61 % des employés peuvent boire de l'alcool sur le lieu du travail au quotidien. C'est sensiblement plus élevé que chez les ouvriers, dont 12,84 % ont l'autorisation de boire de l'alcool au quotidien.

Cette différence significative entre ouvriers et employés se confirme tant au sein du secteur privé que public. Cela s'applique aux salariés de chaque province.

% de possibilité de consommation journalière d'alcool au travail selon le statut

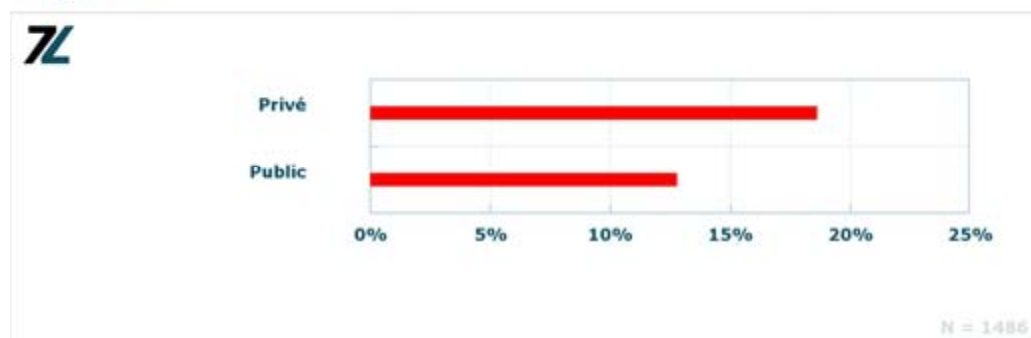


### Type d'entreprise

Nous faisons la différence entre les salariés du secteur privé et les salariés travaillant pour les autorités publiques. Nous constatons que plus de salariés du secteur privé (18,91 %) peuvent consommer de l'alcool au travail de manière journalière en comparaison avec les salariés des autorités publiques (12,78 %).

Cette différence significative entre le secteur privé et les autorités publiques se confirme tant pour les ouvriers que pour les employés. Cela s'applique aux salariés de chaque province.

% de possibilité de consommation journalière d'alcool au travail selon le type d'organisation

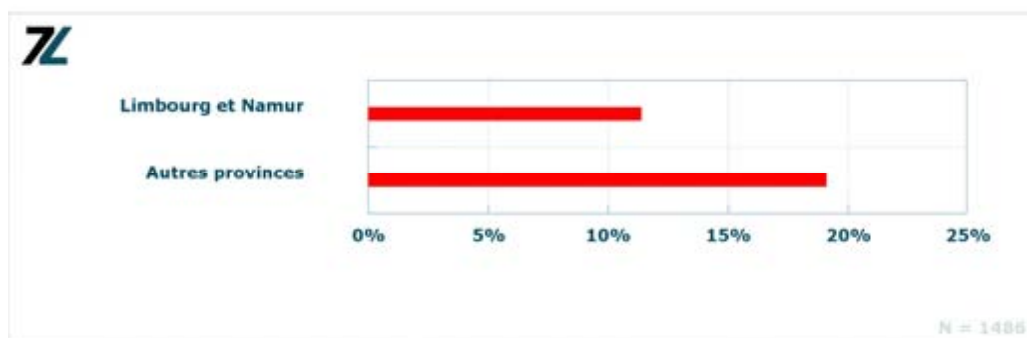


### Province

Les employeurs des provinces du Limbourg et de Namur semblent sensiblement moins tolérants par rapport à l'alcool au travail que les employeurs d'autres provinces (11,38 % par rapport à 19,09 %).

Cette différence significative entre provinces se confirme tant pour les ouvriers que pour les employés. Cela s'applique aux salariés du secteur privé et du secteur public.

% de possibilité de consommation journalière d'alcool au travail selon la province



## **VI. RÉFÉRENCES**

AERTGEERTS B. (2000), "Screening for alcohol abuse or dependence", Leuven: ACCO, 93p.

ANDERSON P. (2003), "The risk of alcohol. What general practice can do", Nijmegen: Drukkerij Quickprint, 231p.

ANDERSON P & BAUMBERG B (2006), "Alcohol in Europe", London : Institute of alcohol studies.

ANDERSON P., GUAL A. & COLOM J. (2005), "Alcohol and Primary Health Care : Clinical Guidelines on Identification and Brief Interventions", Barcelona: Department of Health of the Government of Catalonia, 173p.

BABOR T., HIGGINS-BIDDLE J., SAUNDERS J. & MONTEIRO M. (2001), "The alcohol use disorders identification test", Department of mental health and substance dependence: World Health Organization.

BAYINGANA K., DEMAREST S., GISLE L., HESSE E., MIERMANS PJ., TAFFOREAU J. & VAN DER HEYDEN J. (2006), « Enquête de santé par interview, Belgique 2004 », Service d'Epidémiologie, Bruxelles : Institut scientifique de santé publique.

BRECHT B. (2007), "Een empirische studie naar de relatie tussen overcommitment, effort-reward imbalance en alcoholgebruik bij Vlaamse werknemers", Ongepubliceerde Masterproef, Universiteit Gent.

CORRAO G., BAGNARDI V., ZAMBON A. & LA VECCHIA C. (2004), "A meta-analysis of alcohol consumption and the risk of 15 diseases", Preventive Medicine 38, 613-619.

NIAAA (2007), "Helping people who drink too much: a clinical guide", US Department of health & human services. National institute of health, National institute on Alcohol Abuse and Alcoholism (NIAAA). NIH publication No 07-3769 reprinted May 2007.

PACOLET J. & CATTART G. (2004), "Alcoholgebruik en –misbruik naar leeftijd in België. Analyse op basis van de gezondheidsenquête en het huishoudbudgetonderzoek", Leuven- Brussel : Katholieke Universiteit Leuven, 172p.

PACOLET J., DEGREEF T. & BOUTEN R. (2003), "Sociale kosten-batenanalyse van alcoholgebruik en –misbruik in België", Leuven : Katholieke Universiteit Leuven, 588p.

Prevent, *S'investir dans l'homme au travail*, [on line].

<http://fr.prevent.be/net/net01.nsf/p/3D45D07A6DE61103C1256F69002B321D> (Page consultée le 1 avril 2008)

Securex Research Center (2007), White Paper "De gezondheid van de Belgische werknemer. The 'heart' of our companies".

Statistics Belgium. *A division of the Federal Public Service Economy*, [on line].

[http://www.statbel.fgov.be/studies/thesis\\_fr.asp?n=131](http://www.statbel.fgov.be/studies/thesis_fr.asp?n=131) (Page consultée le 1 avril 2008)

World Health Organization (2005), "Lexicon of alcohol and drug terms".

## **VII. OBJECTIFS ET AUTEUR**

### **A. Objectif**

L'étude a pour but de :

- fournir de l'information benchmark aux entreprises qui désirent effectuer une étude sur la consommation d'alcool et/ou mettre en place une politique concernant l'alcool au travail ;
- effectuer une étude scientifique au niveau de la consommation abusive d'alcool des salariés ;
- fournir de l'information actuelle sur la consommation d'alcool de la population active en Belgique ;
- sensibiliser les salariés de manière individuelle.

### **B. De qui émane l'étude?**

#### **Le groupe Securex**

Le groupe Securex est un acteur international dans le domaine de l'administration du personnel et des services relatifs aux Ressources Humaines.

En 2007, Securex a réalisé un chiffre d'affaires de 221 millions d'EUR. Le groupe compte 1.620 collaborateurs pour 33 sièges en Belgique et à l'étranger. Ainsi, Securex est en mesure d'offrir un service optimal à 75.000 entreprises, 104.000 indépendants, 70.000 particuliers et 4.500 partenaires.

Securex propose aux entreprises du savoir-faire, de l'expertise, des solutions et des outils leur permettant d'améliorer sans cesse leur politique RH. L'offre et les connaissances de Securex s'étendent également aux individus pour l'optimisation de leur statut social.

Securex.

[www.securex.be](http://www.securex.be)

#### **Securex Health & Safety Solutions**

Securex Health & Safety Solutions offre aux grandes et moyennes entreprises des services et conseils spécialisés ayant un impact direct sur la santé, la sécurité et le bien-être de leurs travailleurs.

Un collaborateur qui se sent bien, preste mieux. Le bien-être des travailleurs constitue dès lors un facteur déterminant pour le succès d'une entreprise. Securex Health & Safety Solutions accroît le bien-être et donc l'employabilité des travailleurs.

Securex Health & Safety Solutions regroupe différents départements du groupe Securex : entre autres, l'assurance accidents du travail, le contrôle médical de l'absentéisme et le service externe de prévention et protection au travail.



Ceci permet de bénéficier d'une offre englobant l'analyse, le conseil ainsi que la mise en œuvre et de pouvoir aussi situer la performance d'une entreprise par rapport à d'autres.

Partant d'une approche multidisciplinaire, nous veillons à proposer une offre intégrée en matière de santé, de maladie et d'absentéisme, des aspects psychosociaux (stress, mobbing), de sécurité et des conditions de travail. Cette approche intégrée ne se limite pas aux seuls aspects médicaux et techniques, mais y inclut une approche axée sur le comportement. Ainsi, les entreprises réalisent des résultats durables.

### **Securex Research Center**

Le groupe Securex dispose de son propre Research Center performant, où sont menées des recherches scientifiques destinées à étayer les conseils que nous offrons à nos clients et partenaires.

Le Research Center publie ainsi chaque année plusieurs études qui traitent de thèmes connexes aux ressources humaines.

Une équipe pluridisciplinaire rassemble, analyse et interprète à cet effet plusieurs données relatives aux différentes facettes des ressources humaines, ceci bien évidemment en collaboration étroite avec le monde académique. Le Research Center s'appuie également sur les vastes bases de données et les études de notre Service Externe de Prévention et de Protection au Travail, de notre Secrétariat Social ou encore de notre service de Contrôle Médical. Le centre se base de même sur les résultats d'enquêtes comparatives dans le domaine de la motivation, du bien-être, du stress, de l'absentéisme et de la satisfaction au travail, organisées chaque année.

Le lien ci-dessous vous permet de télécharger les dernières études éditées (white papers) :  
[www.zebrazone.be](http://www.zebrazone.be)

## **C. Personnes de contact**

Si vous désirez recevoir plus d'informations sur ce rapport, vous pouvez toujours vous adresser aux collaborateurs suivants :

### **Securex Health & Safety Solutions**

Rue de Genève 4  
B – 1140 Bruxelles

#### **Dr. Brigitte Chavée**

Manager médecins d'entreprise

Phone : +32 2 729 95 02

Fax : +32 2 729 94 98

[brigitte.chavee@securex.be](mailto:brigitte.chavee@securex.be)

#### **Karin Roskams**

Manager aspects psychosociaux au travail

Phone : +32 474 270 753

Fax : +32 2 729 94 98

[karin.roskams@securex.be](mailto:karin.roskams@securex.be)

### **Securex Research Center**

**Brouwerijstraat 1**

**B - 9031 Gent (Drongen)**

#### **Heidi Verlinden**

HR Research Expert

Phone : +32 16 38 86 41

Fax : +32 16 38 86 10

[heidi.verlinden@securex.be](mailto:heidi.verlinden@securex.be)

#### **Hermína Van Coillie**

HR Research Expert

Phone : +32 16 38 86 73

Fax : +32 16 38 86 10

[hermina.van.coillie@securex.be](mailto:hermina.van.coillie@securex.be)

Visitez notre site Internet : [www.securex.be](http://www.securex.be)

Vous pouvez évidemment également vous abonner à notre newsletter. De cette façon, vous recevrez automatiquement les rapports du Securex Research Center. Pour ce faire, surfez sur: [www.zebrazone.be/zebrazone](http://www.zebrazone.be/zebrazone).